

MONOGRAPHIE DE SAINT SOUplet

Abbé DUWEZ 10 Novembre 1900

La Paroisse de Saint Souplet a dans ses archives un grand nombre de papiers composant ce que l'on appelait autrefois le Ferme de la localité. Ces écrits, dont les plus anciens remontent au XVe siècle comprennent tous les actes de l'état civil et ceux des ventes, locations successions, constitutions de bureaux de tutelles, etc...

Il en est qui ont permis de déterminer une partie des propriétés foncières ayant appartenues avant la Révolution, à l'Eglise, au clergé, aux communautés religieuses, Abbaye de Vaucelles, chapitre de l'Eglise métropolitaine, ainsi qu'à Monseigneur l'Archevêque de Cambrai et dont il ne reste même pas le souvenir dans la population. À ces pièces, il faut joindre :

- 1) Le registre historique imposé par Monseigneur Giraud, contenant l'ordre chronologique des curés de la paroisse depuis 1663, jusqu'à nos jours et intéressant la paroisse. Il n'a été mis à jour qu'à partir de 1848, c'est à dire depuis 50 ans et se continue régulièrement depuis.
- 2) Un registre spécial des associations et confréries de la paroisse.
- 3) Les registres aux actes des baptêmes, mariages et sépultures.
- 4) La collection reliée des instructions et mandements de Monseigneur Belmas.
- 5) Le registre des délibérations et les comptes de l'Eglise. La Commune est pauvre en documents, ils se trouvent dans le plus grand désordre, jusqu'ici il n'en a pas été tiré grand-chose. Les registres aux actes des naissances, mariages, sépultures existent encore mais avec des lacunes considérables, on n'y trouve pas d'actes antérieurs à ce siècle.

La localité doit le nom qu'elle porte aujourd'hui à son patron St Sulpice Le Pieux, archevêque de Bourges au VIIe siècle, dont le nom de Saint Souplet n'est qu'une corruption. Ce nom qui indique son origine chrétienne a-t-il été le premier qu'elle ait porté? Nous ne le pensons pas. Baldérie, le chantre de Théroouane au XIe siècle, désigne ce lieu sous le nom de Stus Sulpitius Pomeriolae. Cette juxtaposition nous laisse supposer que son nom primitif fut Pomeriola qui lui sera resté longtemps uni afin de le distinguer de tant d'autres paroisses qui déjà, dès cette époque, étaient dédiées à Saint Sulpice.

Cette affirmation serait tout a fait conforme aux données du bréviaire, qui parle en ces termes du lieu de sépulture de Sainte Maxellende martyre du Cambrésis au VIIe siècle : Sepulta primum in basilica beatorum Petri et Pauli et St Sulpicii apud Villam cui nomen Pomeriolis. Mr Benoit dit à ce propos dans son commentaire sur Sainte Maxellende, qu'il avait cru d'abord que l'endroit cité sous le nom de Pommereuil, était le village appelé aujourd'hui de ce nom. Plus tard, il reconnut avec Dom Potier que le lieu où furent déposés les restes de Sainte Maxellende était St Souplet. Il y avait eu là, une étendue de terrain qui porta longtemps le nom de Pommereuil. (Note de Mr Leglay, dans son édition de la

chronique de Cambrai et Arras) (Mr Bruyelle dit de même que Ste Maxellende fut massacrée à St Souplet au lieu-dit Le Pommereuil par Harduin de Solesmes son amant). Il reste encore parmi les lieux-dits de St Souplet mentionnés aux archives, le lieu-dit de Pommereuil. Ces diverses autorités en nous donnant le nom ancien de la paroisse, nous permettaient en même temps de trancher cette question sur le lieu de sépulture de Ste Maxellende. Il ne nous paraît pas possible d'admettre que la paroisse de Pommereuil, de beaucoup plus récente, située à deux lieux d'ici, et qui a du reste un patron différent : Saint Michel, ait jamais pu fournir un tombeau à Ste Maxellende dans sa basilique de St Sulpice, quand la nôtre est la seule connue de ce nom dans la contrée.

Le nom de Saint Souplet prévaut définitivement dès le XIIe siècle, époque où nous le voyons porté par une illustre famille originaire de l'endroit et à laquelle appartenait Guillaume, Seigneur de St Souplet en 1151, ainsi que Gérard du surnom de Reumont. C'est ce Gérard qui, par son mariage avec Marie de Rumilly, fille de Matthieu de Heilly, seigneur de Rumilly, opéra la réunion des terres de Rumilly et de St Souplet ordinairement citées ensemble par les historiens du Cambrésis. De Heilly portait comme armes : De gueules à la bande fuselée d'or. De ce mariage naquit aussi un fils du nom de Gilles, connu sous le titre de Seigneur de St Souplet en 1231. Un autre Gérard fils de Gilles est également donné comme Seigneur de St Souplet, ainsi qu'on peut le voir aux archives de Vaucelles.

St Souplet eut son importance au début de notre histoire nationale. Il faisait la limite du pays des Nerviens, si célèbres par leurs luttes avec les armées romaines, il y avait une chaussée gauloise qui existe encore, la traversant dans toute son étendue en longeant la rivière de Selle pour aller rejoindre les sources de l'Oise. Il put même montrer avec fierté sa basilique érigée dès les premiers succès du christianisme en honneur des Saints Apôtres auxquels s'ajoute plus tard le grand St Sulpice.

Au 8e siècle, Charlemagne lui confirmait ses immunités et ses privilèges (Histoire de Guise).

En 1272, la terre de St Souplet est entre les mains d'Enguerrant de Coucy, 4e du nom, qui la vend cette année même à Marguerite, Comtesse de Flandre.

Onze ans plus tard, Guillaume comte de Flandre en fait hommage à l'Evêque de Cambrai (Bruyelles 584). En 1336, le Roi Philippe de Valois obtient par voie d'achat, d'Ingerger d'Amboise et de Marie de Flandre sa femme, avec la châellenie de Cambrai, les terres de Crèveœur, de Rumilly et de St Souplet auxquelles elle était annexée, pour la somme de 21000 livres Parisis. Comme ces terres étaient des fiefs mouvants de l'Evêché, les formalités de cette vente se firent au mois de février 1337 dans le château de Cantas en présence du bailli, de l'Evêque et ses pairs et hommes de fiefs du Cambrésis, les vendeurs en personne, et par Ferric de Pinçon et les autres commissaires du roi, qui y donnèrent leur consentement en son nom (Histoire de Dupont p. 105).

Cette acquisition fut un des griefs que fit valoir Edouard III roi d'Angleterre pour déclarer la guerre à la France. En qualité de vicaire de l'Empire, il réclama ces villes qui n'auraient

jamais dû, disait-il, être soustraites du domaine de l'Empereur. De là l'invasion anglaise qui nous infligea cette désastreuse défaite de Crécy (1346) fatale à notre noblesse. En 1358, la terre de St Souplet, qui avait fait retour à l'Empire, fut de nouveau rachetée par le Dauphin Charles, fils de Jean II et régent du royaume pendant la captivité de son père, et donnée à Louis Comte de Flandres.

Le Duché de Bourgogne allait être constitué en 1363. Ce fut, en effet Jean II qui, avant de retourner dans sa captivité, l'établi au profit de son fils cadet, Philippe Le Hardi, voulant reconnaître par-là les services qu'il lui avait rendus à la bataille de Poitiers et dans sa prison.

Philippe épousa presque aussitôt Marguerite, fille unique de Louis, Comte de Flandres, ce qui lui permit à la mort de son père de joindre ce riche comté à la Bourgogne. Mais après la mort de son arrière-petit-fils, Charles Le Téméraire (en 1477), qui ne laissait aucun héritier direct mâle, le Duché de Bourgogne dut faire retour à la couronne, ainsi en avait-il été stipulé lors de la création de cet apanage. Louis XI aurait bien voulu s'emparer pour le même motif des terres de Flandre, mais on lui fit observer que ces terres pouvaient être tenues par des filles : témoin, Marguerite, fille et héritière de Louis, qui les avaient apportées en dot à Philippe le Hardy.

De plus, ces terres léguées du vivant de Philippe le Bon, père de Charles le Téméraire à son fils naturel, Antoine de la Roche, comme sous le nom de Grand Bâtard de Bourgogne, étaient actuellement entre ses mains. Les choses en restèrent là pour le moment. Mais en 1504, nonobstant tous ces motifs, Louis XII s'empara brutalement dans la nuit de Noël, des terres de Crèvecœur, Rumilly et St Souplet et en gratifia son favori et conseiller, le Baron de Gruthuse.

Il convenait bien que Philippe en avait fait don à Antoine de la Roche par lettres patentes du 9 Juin 1461, il convenait également que cette donation avait été confirmée par Louis XI en 1465 et par Charles VIII en 1483, mais il alléguait que ces terres ne lui avaient été données que sa vie durant et qu'à sa mort, elles devaient revenir à la couronne; c'est ainsi qu'il prétendait légitimer sa main mise sur ces biens.

François 1er voulut user du même droit et abandonna l'usufruit des dites terres au Seigneur de la Hagerie et de Chaulnes à survivances l'un de l'autre par lettres Patentes datées de Vervins (en 1538 le 26 Septembre).

Le 27 Septembre 1578, le cardinal de Biraque Chancelier de France, Philippe Hurault, Seigneur Chiverny, Henri de Mesne, Seigneur de Poissy, Pompone de Belière, Benoit Milon et Etienne Debray, intendants des finances de S.M. le Roi Henri III, vendirent ces mêmes terres, moyennant 25000 écus d'or à Simon Massey, survivant de Mgr Fils de France, frère unique du roi. Le prix en fût payé aussitôt et le 31 Octobre de la même année, on connut par déclaration de Simon Massey, que cette acquisition était faite au profit de Messire François d'Epinay, Seigneur de St Luc un des mignons d'Henri III. La vente fut ratifiée par le roi le 12 novembre suivant.

Le 16 du même mois, on fit savoir que par ces terres, il fallait entendre trois fiefs nobles et liges à relief de cheval et armes ou de 60 sols cambrésiens.

Ces trois fiefs consistaient :

- Le 1er en les villes, terres, châteaux, juridictions, seigneuries, dépendances de Crèvecœur et d'Arleux
- Le 2e dans les prairies, terres, seigneuries de Rumilly et de St Souplet
- Le 3e dans la châellenie de Cambrai.

Le 3 décembre 1578, le Comte de Chaulnes fut mandé de renoncer à ses droits sur les dites terres et le 26 Mars suivant, François, Fils de France, frère unique du Roi, Duc d'Anjou, d'Alençon, de Touraine et du Berry déclara n'avoir aucun droit sur les fiefs vendus à St Luc.

Le 2 Mai, Monseigneur de Berlaimont, archevêque de Cambrai renonça de même à tous ses droits sur les mêmes fiefs.

Cependant, les héritiers d'Antoine de la Roche, ne cessaient de protester contre de telles injustices. Ils réclamèrent avec d'autant plus de force que divers traités conclus entre la France et l'Espagne réservaient tous les droits d'Antoine.

En 1508, Adolphe, petit-fils d'Antoine avait intenté une action au procureur du Roi; l'affaire resta pendante jusqu'en 1529, et remise alors à la décision des 4 arbitres. Ceux-ci s'assemblèrent successivement à St Riquier, Montdidier et Nieuport sans pouvoir s'entendre. C'est alors que l'Empereur Charles X en référa au jugement de l'Evêque de Londres qui refusa de se prononcer en raison de l'importance du litige et des parties en présence.

Maximilien, fils d'Adolphe, poursuivi l'affaire sans plus de résultats. Il mourut sans enfants, laissant tous ses biens à ses trois sœurs Jacqueline, Antoinette et Anne de Bourgogne. Une des clauses de son testament semblait léguer spécialement les terres en question au fils d'Anne (épouse de Jean de Hennin, Seigneur de Boussu) et portant lui-même le nom de Maximilien.

Ce Maximilien de Hennin, épousa sa cousine Jacqueline, fille du Sire de Cruningham et de Jacqueline de Bourgogne. Il en eut un fils nommé aussi Maximilien et dont la fille à son tour épousa le Baron de Licques. Cette famille se désista des poursuites, quand l'affaire fut reprise de nouveaux par d'autres héritiers des titres de Charlotte de Bourgogne, fille de Philippe et épouse de Jean de Cruningham.

En 1602, le Baron de Croisilles Montmorency marié à Loyse de Cruningham et beau-frère de Maximilien de Hennin, obtint du grand Conseil de Malines, commission pour faire assigner devant la Haute Cour Archiépisopale de Cambrai le maréchal de St Luc substitué par la vente récente au Roi de France.

Le 22 Mai de la même année, Henri IV donna pouvoir au président Jeannin et au Seigneur de la Boderie de régler les prétentions du Seigneur de Croisilles. L'affaire recommença sans donner plus de résultats, quand en 1613, le Maréchal de St Luc, fils du précédent mignon d'Henri III, se portant fort pour ses enfants mineurs, céda par un acte du 24

Septembre 1613 à Jean d'Anneux, Seigneur d'Abancourt, moyennant 105.000 livres les 3 fiefs en litige, sous garantie d'éviction.

C'est en 1667, que le Seigneur d'Anneux, Marquis de Wargny fut mis définitivement en possession.

D'Anneux, vient du village de ce nom qui fut un des apanages des princes de l'illustre maison d'Oisy Philippe d'Anneux, dont l'aïeul Jérôme d'Anneux avait été en 1529 grand prévôt et gouverneur de la citadelle de Cambrai, fut élevé au rang de marquis vers 1650 pour ses hauts faits militaires.

En 1653, son fils également marquis de Wargny dut soutenir un procès pour faire admettre sa fille, Mademoiselle Claire Alberte d'Anneux dans le Collège des illustres chanoinesses de Ste Waudru de Mons.

Quelques années plus tard, au titre de Marquis de Wargny, vint s'ajouter pour les Seigneurs d'Anneux, celui de Vicomte du Cambrésis toujours pour les mêmes motifs : leur vaillance sur les champs de bataille (statistique archéologique du Nord P. 801-802).

Leurs armoiries sont : d'Or à 3 croissants de gueules.

En 1680, Guillaume d'Anneux, Marquis Albert de Wargny, qui avait loué le 8 Mars ses terres de Crèvecœur, Rumilly et St Souplet à son frère Frédéric, Baron de Crèvecœur, chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai, obtint de Louis XIV la permission de les lui vendre et cette vente se fit le 16 Mai 1682.

C'est de lui, que le mayeur de Beugnatre et de Simencourt acheta ensuite cette seigneurie. Son fils en avait les archives et les conserva jusqu'à sa mort sans s'occuper de leur importance.

(Société d'émulation Tome XXIII)

St Souplet eut ses châteaux au moyen âge, entr'autres deux châteaux forts qui furent assiégés, pris et détruits par Louis XIII en guerre avec l'Espagne (1635). (Bruyelles page 589)

À côté de ces châteaux forts, il y en eut d'autres qui survécurent à ces mauvais jours ou furent rebâti ensuite. Ils faisaient partie de quelques grands fiefs nobles et liges comme on peut s'en convaincre par cette pièce qui se trouve aux archives de Lille et datée de 1718.

Cette année-là, une dame François Laude de Hertaing lègue à son fils Robert de Hertaing, 6 fiefs dont 4 à relief de cheval et armes chacun, et les 2 autres à simple hommage.

Le 1er consistait en un quart du grand fief noble de Saint Souplet dont la désignation suit :

- un quart de la tour et du château

- un quart du moulin

- un huitième de la dîme grosse et menue

- un quart du grand pré de St Crépin (le moulin et le pré de St Crépin semble indiquer le fief de St Crépin)

Le 2e grand fief donné en arrangement à Jacquemard Lescot consistait en une tour, cense, maréchaussée, jardin et enclos séant auprès de l'église et à laquelle la maison, appendaient 386 mancaudées et trois boittelées.

Les 2 autres, grands fiefs relevant également de la prairie de St Souplet, avaient été en la possession de Monseigneur Sébastien Briquet Chanoine de la métropole de Cambrai et de Louis de Wanquetin, quand en 1638 Dame Adrienne de Wanquetin, veuve de Messire Pierre de Worth en hérita.

Ils consistaient :

- le 1er en un fief noble et liges à relief de cheval et armes avec tour, cense, etc...

- le 2e en une pièce de 66 mancaudées au bois D'imberfayt tenant au bois de la Comtesse de Saligny et à la courtière du Seigneur d'Hainchy.

Les 2 derniers fiefs à simple hommage relevaient, l'un du comté du Cambrésis et l'autre de la pairie de Rumilly et St Souplet.

St Crépin, que nous voyons figurer dans l'héritage de Robert de Hertaing, n'est plus aujourd'hui qu'un hameau de St Souplet mais il forma longtemps une paroisse avec son église dédiée à St Crépin, son cimetière qu'on a découvert il y a quelques 30 ans dans la propriété de Mme Vve Noyelle à St Crépin, son château et ses seigneurs. La Seigneurie de St Crépin appartenait au XVe siècle à Jean de Biche, Seigneur de Clary, d'Esnes et de St Crépin. En 1553, Antoinette Dame d'Esnes était en même temps dame de St Crépin en Cambrésis,

St Crépin possédait un fief consistant en 106 mancaudées 22 verges en plusieurs pièces sur l'une desquelles se trouvait une maison avec grange, écuries, étables etc... De plus 36 mancaudées aux haies d'Escaufourt, 15 mancaudées et demi, au devant du moulin de St Crépin, un tordoir avec maisons et quelques prés et diverses rentes d'argent 35 à 40 florins annuels. Ce fief parvint à l'abbaye de Vaucelles par voie d'achat, fait au seigneur Jérôme Dubuisson; et le père abbé en 1771 y nomma pour le desservir le Sieur Briesut.

Le fils de Robert de Hertaing, ayant épousé Marie-Anne Lanciaux et habitant Le Cateau, vendit à Philippe Couler et à Marie-Angélique Santerre, sa femme, moyennant 1440 florins, trois fiefs liges qu'il tenait de son père, tels qu'à 60 sous au territoire de Saint Souplet et mouvant du dit lieu.

Le 1er consistait en deux mancaudées de prés d'une pièce tenant au pré Belleforière et à la rivière de Selles.

Le 2e était le grand pré (3 mancaudées près de la rivière)

Le 3e était une vasière tenant à la fontaine de St Crépin
(Archives de Lille).

Telles sont les fortunes diverses par lesquelles eut à passer la terre de St Souplet y compris St Crépin. Longtemps la propriété des Comtes de Flandre, disputée comme on l'a vu par les rois de France qui la détinrent par la force l'espace de 200 ans, elle était tombée entre les mains des marquis de Wargny pour aboutir aux marquis de Hertaing.

Robert de Hertaing eut une petite fille qui épousa le seigneur de Landiyay en 1729. Hertaing était situé au comté d'Ostrevent à 2 lieues de Valenciennes (probablement Vertain).

Jacquemart de Hertaing époux d'Alix d'Aubercheul eut un fils qui épousa Isabelle de Wanquetin. Jean de Hertaing fut seigneur de Montrecourt.

On connaît peu de choses des rapports des curés de Saint Souplet avec les seigneurs du lieu.

Une lettre de maître Chrétien de Havet, curé de Saint Souplet, datée de 1696 et adressée à Fénelon témoigne des plaintes élevées par le curé contre le seigneur, alors Marquis de Wargny ou son frère le Baron de Crèvecoeur pour sa négligence à restaurer l'église et le presbytère.

Une autre lettre de Maître Binard également curé, formule des plaintes auprès du marquis, touchant la juridiction de Guise qui s'était attribué tous les droits des funérailles du curé de Saint Martin-Rivière, au détriment de la juridiction de St Souplet, dont relevait le curé du dit lieu.

St Souplet avait encore quelques autres fiefs de moindre importance, entr'autres le fief Omone contenant 9 mancaudées sises au chemin du Cateau, tenant par le bas aux terres de l'abbaye de Vaucelles et cédé en arrangement à l'abbé en 1565 pour 60 ans en raison de 18 livres tournois par an et 20 gros, monnaie de Flandre, un chapon et 2 poulets. Monseigneur Briquet, Chanoine de Cambrai l'eut en sa possession, vers 1600 (archives de St Souplet). L'abbaye de St André du Cateau y possédait aussi quelques terres exemptes de tout droit, ainsi que la Collégiale de Guise. De plus la mairie y formait un fief à part auxquelles appendaient diverses pièces de terre.

En 1710 un fief à simple hommage contenant 9 verges, exempt de toutes redevances était affecté à la maison d'école qu'occupait à l'époque un nommé Ladrière.

Au même temps, Anne Charles Demain tenait de la pairie de St Souplet un fief à simple hommage tel qu'à 7 sols 6 deniers de relief et autant de cambrelage, le cas échéant (1710).

Juridiction

Dans les premiers temps de notre histoire, la justice était aux mains des Grands Feudataires, Ducs, Comtes ... en possession du territoire. Ainsi avait-il été réglé pour toutes les terres de France.

Devant l'impossibilité de bien rendre cette justice à cause de la difficulté des déplacements et la diversité des pays, Charlemagne constitua dans chaque ville un conseil de 7 hommes, choisis par les comtes et destinés à rendre les arrêts en toute cause. Ces hommes reçurent le nom d'échevins. St Souplet qui était ville à l'époque eut son conseil ainsi constitué.

Les fonctions de ce conseil étaient de deux sortes : administratives et judiciaires. Au point de vue administratif, il avait à s'occuper des biens de la commune, de l'église paroissiale, des fabriques, des hôpitaux, des octrois, de la voirie

Au point de vue judiciaire, il exerçait la justice moyenne ou vicomtière qui consistait à recevoir les déshérences, les adhérences ... et la justice basse et foncière qui donnait le droit de connaître les actions réelles et possessoires, nommer les tuteurs d'orphelins, faire les appositions des scellés, les inventaires, ordonner le mesurage et le bornage des chemins

publics, inspecter les poids et mesures, réprimer les contraventions rurales et de police, veiller à l'exécution des lois sur la chasse etc...

Ces échevins furent au moment de la puissance féodale remplacés par le pouvoir seigneurial et leur rôle abaissé à celui de simples officiers à la dévotion du seigneur qui s'attribua à lui seul le droit de choisir les présidents ou mayeurs héréditaires et leur abandonna l'exercice de la moyenne et de la basse justice. À côté du mayeur et de son magistrat s'élevèrent les grandes cours féodales où les grands seigneurs et les hommes de fief connaissaient de tous les cas.

Les hommes de fief, fatigués des difficultés et des ennuis qu'ils trouvaient dans leurs fonctions les abandonnèrent bien vite à des officiers spéciaux, hommes de loi connus sous le nom de Prévôts ou Baillis. Ils se réservèrent les cas de haute justice et formèrent les cours souveraines (Piérart).

En 1681 le nombre des échevins fut réduit à la moitié par décret du conseil d'Etat.

Dans le Cambrésis, il y avait 2 tribunaux : l'official de l'Archevêque et le bailliage du Cambrésis dont l'archevêque conservait les hautes directions.

L'official exerçait deux sortes de juridiction : l'une ecclésiastique s'occupant de toutes les affaires communes aux officialités de tout diocèse; l'autre civile connaissant des affaires en matière personnelle. Dans la ville de Cambrai, dans tout le pays du Cambrésis et dans la ville du Cateau-Cambrésis où il était permis aux habitants de se pourvoir en action personnelle ou par devant le magistrat ou par devant l'official.

Quand l'official jugeait en matière civile, il était obligé d'en faire mention dans ses jugements et alors les appels en étaient portés au parlement de Douai, au lieu qu'en matière ecclésiastique les appels ne pouvaient se faire que devant le pape.

Le bailliage du Cambrésis ou cour du Palais, à cause qu'il tenait ses séances dans la cour du palais archiépiscopal, était composé d'un bailli semonceur, des hommes de fief au nombre de 4, d'un procureur d'office et d'un greffier. La juridiction de ce tribunal était personnelle et féodale et s'étendait sur tous les villages, terres et métairies du ressort de l'Archevêque (il avait été défendu au bailli de cette cour, par arrêt du parlement de Flandre de prendre le titre de Grand Bailli).

Les francs fiévés étaient : le grand Prévôt, le maître d'hôtel, le pannetier, l'échanson, le grand veneur et autres grands officiers de l'Archevêque au nombre de 24 ainsi que les domestiques de Monseigneur. Les 12 pairs du Cambrésis et le baron de Crèvecœur étaient aussi justiciables en 1^{er} instance devant la cour du palais.

Outre cela, cette cour recevait les appels des jugements rendus en matière féodale par les 12 pairs, par les officiers de la baronnie de Crèvecœur, par ceux des seigneuries appartenant aux chapitres de St Géry, de Ste Croix, St Aubert, St Sepulcre. Elle recevait les appels également des jugements rendus en matière criminelle dans toutes les justices féodales. Les appels allaient ensuite directement au parlement de Flandre ainsi que ceux des jugements rendus à la cour du Palais de Cambrai en 1^e, 2^e et 3^e instances (Bouly dictionnaire historique Cambrai).

La commune de St Souplet était administrée par un mayeur et cinq échevins, Ils se réunissaient dans une salle de la commune et recevaient au ferme tous les jugements rendus à la cour du palais et connaissaient des affaires de la justice basse ou foncière. L'acte suivant du 31 Octobre 1753 nous montre comment se faisait la nomination du magistrat à St Souplet avant la Révolution.

"Par devant honorables hommes, Martin Boulanger, avocat du parlement, ancien échevin du magistrat de Cambrai, bailli de la terre, pairie et seigneurie de St Souplet, a été procédé au renouvellement de la loi du village de St Souplet comme s'en suit :

Pour Mayeur dénommons François Millot.

Pour échevins, Jacques Oudart, Jean-Philippe Muteau, Jean Millot, Claude Loyer et Charles Legrand, lesquels unanimement ont prêté serment de bien et fidèlement s'acquitter de leur devoir de magistrature et maintenir les droits et les prérogatives du Seigneur de Wargnies, ceux des pauvres, femmes, pupilles et orphelins, de garder le secret de leur cour, de vivre et de mourir dans la foi catholique, apostolique et romaine et généralement faire tout ce qu'à bon magistrat compète et appartient" (archives de Lille).

Nous donnons ci-dessous un spécimen des plaintes portées au bailliage par un procureur d'office de St Souplet :

"Le nommé Louis de La Court, fils du Censier du Château de St Crépin, qui se trouvait le corps foudroyé de tous côtés des coups qu'il disait avoir reçu sur le chemin menant d'Escaufourt à St Benin sur la crête d'une pièce de 7 mancaudées des quaquières tenues en ferme par le nommé Delbecq. Tant lui que la dite pièce était de St Souplet, sur laquelle pâtura le troupeau de son père pendant qu'il était allé mener du fourrage au camp vers Douai. Et interrogé qui l'avait arrangé ainsi, il dit que c'était Grand Muteau assisté de son frère Jacques. Il lui arracha sa mallette et prit le pistolet qu'il avait pour se défendre des loups, dont il y a 2 témoins." (Archives de Lille : sans date).

En 1663 des plaintes sont portées au même tribunal par les habitants de St Souplet contre les habitants de Robercourt qui laissaient paître leurs bêtes à cornes dans les bois communaux.

En 1734 a lieu une condamnation d'un certain nombre d'habitants de St Souplet à des peines très rigoureuses et même à l'exil pour s'être révolté contre l'autorité du Roi.

En 1744, à la requête des héritiers de Le Mail, maître d'école, assignation est faite de payer 12 mencauds de blé échus au mois de Mars 1743.

La Mairie actuelle consiste en une grande salle prise dans la maison de Mr Auguste Legrand de Cambrai, dont la commune a fait l'acquisition et dont le reste des bâtiments est affecté aux écoles des garçons et au logement de l'instituteur il en est ainsi depuis 40 ans, vers 1860.

Impositions

St Souplet comme tout le comté du Cambrésis dont il faisait partie, était exempt de l'impôt de la Gabelle.

Charlemagne, vers 790, confirme à St Souplet ses immunités et ses privilèges.

À l'avènement de Charles IX, ce prince, comme don de joyeux avènement, exempta à titre de privilège le village de St Souplet de toutes tailles, subsides, aides, impositions sur les marchandises et denrées, du 8e et du 2e de vin, gros et détail et des droits d'étape. Ce privilège dura l'espace de 6 années consécutives de 1560 à 1566. Il était dû à ce qu'à une certaine époque le Duc de Guise fut possesseur de cette terre ainsi que celle de Rumilly (Histoire de Guise, tome II page 21).

Ceci laisse supposer qu'en dehors de ces années de privilèges, St Souplet avait à payer les tailles, au moins la taille réelle ou impôt du vingtième sur le revenu.

Ces tailles étaient augmentées des impôts sur les boissons, les bois, les animaux et en 1635 de l'impôt sur les cheminées créé pour subvenir aux frais de guerre.

Les ecclésiastiques et les nobles ne payaient que l'impôt du vingtième qui allait au fisc royal. Les autres impôts dont ils étaient exempts étaient les états de la province qui rendaient au souverain des aides ou subsides plus ou moins considérables selon le besoin.

À ces tailles ou aides s'ajoutèrent les droits sur le passage des marchandises et avec la domination française furent édictés les droits de capitation qui équivalaient à notre cote mobilière et personnelle, les tailles de milice, les corvées ainsi qu'il apparaît dans le procès de La Court, dont le père était à Douai, devant conduire le fourrage aux troupes pour s'acquitter de ses corvées.

Les impôts étaient perçus en général par des fermiers ou maltotiers : on en voit figurer dans les actes de l'état civil plusieurs, un brigadier et des employés des fermes du Roi à St Souplet.

On voit aux archives de Lille une demande de ce genre faite par le sieur Jacques Millot au bailli de Cambrai en vue d'obtenir les droits de maltote.

Le budget de la commune a peu varié depuis le commencement de ce siècle jusqu'en 1876, date de la création de l'usine Grandjean Mais depuis lors et avec le progrès des affaires en France on en est arrivé à un chiffre respectable.

En 1827 : Contributions Diverses 9 778,12

Réparties comme suit :

Foncières 6 985,11

Portes et fenêtres 617,63

Côtes Pers. et Mobil. 1 366,96

Patentes 808,42

En 1830 : 9 044,95

Foncières 6 313,84

Portes et fenêtres 617,75

Côtes pers. et mobil. 1 229,24

Patentes 850,82

En 1831 : 9 002,-

Aujourd'hui les contributions sont arrivées au chiffre de 50.000F. Elles ont varié dans ces vingt dernières années de 45 à 50.000 F. Le budget annuel de la commune est de 40.000 F.

Saint Souplet avait un marais banal où l'on conduisait les bestiaux du village sous la surveillance et la garde d'un porcher. Il y avait aussi un "Wareschaix" près du calvaire actuel.

En 1830 fut formée à St Souplet une compagnie de la garde nationale : 120 à 130 hommes en faisaient partie.

En 1832, Mr Jean Baptiste Macaine de St Souplet figure en qualité de commandant à la tête du bataillon cantonal.

En 1874 et 1876 s'organisèrent dans la commune deux sociétés de Sapeurs pompiers. La première communale et la 2e affectée spécialement à la protection de l'usine Grandjean. Elles se composent chacune de 20 membres, richement costumés et armés, elles se réunissent régulièrement le 1er dimanche de chaque mois, à l'aube, afin de s'exercer à la manœuvre.

En même temps se décidèrent deux sociétés de musique, l'une de la commune, l'autre de l'usine Grandjean qui réunirent chacune environ 40 membres. Elles fonctionnèrent avec entrain et succès jusqu'à cette dernière année 1900.

Celle de l'usine en était arrivée à la 1e division, 2e section, quand subitement au lendemain des élections municipales, elle fut dissoute par autorité des patrons : les costumes et les instruments furent vendus et rachetés en général par chacun de ses membres.

La 2e société continue de fonctionner, elle a même retrouvé un regain de vie et de popularité par la disparition de l'autre dont quelques membres et les meilleurs sont venus s'ajouter à leurs anciens concurrents. Elle est classée en 2e division 1e section et a pris de l'éclat récemment par l'achat fait en sa faveur de nouveaux et superbes costumes qui ont servi pour la 1e fois aux jours de la fête annuelle de la commune le 25 septembre.

Outre ces sociétés il faut citer les arbalétriers en grand nombre, divisés en plusieurs groupes qui se réunissent à la belle saison pour les exercices de leur arme.

Une société de secours mutuels fondée dans l'usine n'a fonctionné que quelques années, on dut la dissoudre sur la réclamation des ouvriers méfiants qui en attendaient de plus grands services.

Aujourd'hui, une société fort en vogue est la société des bicyclistes qui ne compte pas moins de 30 membres et a ses concours.

La commune de St Souplet se déploie gracieusement sur les flancs et le plateau d'une haute colline au pied de laquelle coule la rivière la Selle. Sur les flancs de la colline et sur les bords de la rivière s'étalent d'abondantes prairies garnies d'arbres de toute espèce et à son sommet presque au centre de la population se dresse son église de la Renaissance avec sa belle flèche fraîchement restaurée. La place qui l'entoure faite de l'ancien cimetière et bordée de grand acacias qui y entretiennent la fraîcheur au milieu de l'été et font le charme des promeneurs. À 50 mètres à droite et à gauche de l'église se trouvent le presbytère et la mairie actuelle.

La superficie de son territoire est de 947 hectares répartis comme suit :

- 837 ha en terres labourables

- 32 ha en prairies naturelles
- 25 ha en vergers
- 10 ha en jardins
- 45 ha en bâtiments, routes, rivière.

Les points culminants sont : la place, la gare et le hameau de la Haie-Menneresse

Les hameaux sont au nombre de cinq à une demi-heure environ du centre :

1 - Celui de la Haie-Menneresse, détachée de la paroisse depuis 14 ans pour former une nouvelle paroisse avec des parties de Busigny, de Vaux et de Molain (diocèse de Soissons) qui comprend 150 habitants de St Souplet.

Il a du être desservi avant la Révolution par le Chapelain de St Louis dont la chapelle était à proximité.

Sur ce hameau se trouve la ferme d'Imberfayt, d'une centaine de mancaudées. Elle eut son heure de célébrité, elle est en ce moment entre les mains de Mr Déjardin-Verkinder, ancien député. Le bois qui l'entourait autrefois a disparu.

2 - Celui de St Crépin anciennement village avec son curé et son église dédiée à St Crépin. Il fut vendu par son seigneur Jérôme Dubuisson à l'Abbaye de Vaucelles en 1771 et le curé dès lors fût à la charge de cette abbaye. Le 1er qu'elle y nomma fut le Sieur Bricout.

Il comprend une grande ferme superbement bâtie par les moines en quadrilatère avec une immense cour carrée au centre. Un étang encadre tous les bâtiments et le jardin. Le tout appartient à Mr Durieux Alphonse. Près de la ferme de St Crépin se trouvent la ferme et le moulin du Tiers-Etat occupés autrefois par la famille de La Cour. Ces deux fermes sont situées à l'extrémité de St Crépin à la limite de St Benin.

Au centre se trouve le château dit de Poussière occupé par Mr Baillon et la ferme et le moulin de Mr Richet. Il compte 100 habitants.

3 - Celui du Vent de Bise près d'Escaufourt, 50 habitants, presque tous ouvriers.

4 - Celui de La Rochelle, 5 foyers au delà d'Escaufourt sur l'emplacement d'un ancien château.

5 - Celui du Petit Marais avec une ferme et un moulin près de St Martin -Rivière.

Les lieux-dits sont :

- . La Vallée au Chêne entre Vaux et St Souplet.
- . L'Ecoperche où se rendaient autrefois les archers, direction Reumont.
- . La Montagne Crapée endroit très escarpé montant au centre du village.
- . La Vallée aux juments servant autrefois de pâturage pour les bestiaux.
- . Le Pommereuil au centre du village (nom abandonné).
- . Le Pré Belleforière près de la Selle.
- . Le Grand Pré sur les bords de la Selle.
- . L'Arbre à la Croix rue du Cateau (abreuvoir), place de l'ancien calvaire.
- . La Chapelle St Louis (nom abandonné de la vallée au chêne).
- . La Justice.
- . La Mairie, terre offerte par le seigneur aux mayeurs et échevins pour les

payer de leurs peines et de leurs frais.

. Baudival composé de 3 fermes à 1 Km de la gare, à St Souplet jusqu'à la Révolution, aujourd'hui commune du Cateau.

. L'Avantage grande ferme située à l'arbre de Guise, autrefois St Souplet, aujourd'hui Le Cateau.

. Malassise ferme près de St Crépin autrefois St Souplet aujourd'hui St Benin.

La commune a vu l'industrie s'implanter chez elle dès 1876, c'est alors en effet que la société Grandjean de Reims vint y établir une grande usine qui n'occupe pas moins de 700 ouvriers presque tous de St Souplet. Cette usine se compose d'une filature avec 11000 broches et d'un tissage de 500 métiers. On y travaille la soie, la laine, le coton pour articles de nouveautés.

À côté de l'usine Grandjean s'est montée cette année 1900 une fabrique de machines agricoles : propriétaire Mr Finet qui occupe 5 à 6 ouvriers.

La culture du territoire est très riche. La terre végétale est faite de calcaire, de sable et d'argile. On y cultive avec succès le blé, l'avoine, l'orge, les trèfles, luzernes et surtout la betterave.

Les exploitations agricoles se répartissent ainsi :

1 100 ha

2 de 30 à 40 ha

2 de 20 à 30 ha

5 de 10 à 20 ha

18 de 5 à 10 ha

81 de 1 à 5 ha

221 au dessous d'un ha.

On fait à St Souplet le commerce des graines fourragères et autres, de tissus à la main (maison Dosière), de bières fabriquées par 4 brasseries, de vin (3 marchands), de paniers en osier (M. Delcour) de quincailleries en 2 maisons Leveau (monteur de gaz acétylène) et Maréchal. On y exploite la chaux et le silex en de vastes carrières près de la gare. 4 moulins sur la Selle, ceux de Cunot, Leblond, Richet, Segaux font la farine dont 7 boulangers font le pain.

La commune est munie de gare : grande et petite vitesse, de bureau de Postes et Télégraphes.

Le chiffre de la population était de 1351 en 1811, de 2800 en 1840, de 2600 en 1890, il est à ce jour depuis le dernier recensement de 2300. La moyenne des naissances qui était de 65 en 1870 pour un chiffre d'habitants de 2700, est de 45 aujourd'hui, des mariages 20, des sépultures 46.

Le caractère des habitants est fait de mollesse et de dissimulation. Il en a dû être ainsi antérieurement, mais la création de l'usine, en favorisant les contacts, l'amour du bien-être, n'a pas peu contribué à étendre le mal. D'autre part, l'affaiblissement de la foi qui tient à tant de causes et par suite la diminution des pratiques chrétiennes ont fait accepter tous les

moyens de jouissances. L'égoïsme a fait le reste. La ruse qui s'ingénie à concilier à l'homme toutes les sympathies sans lui en assurer les sincérités a remplacé la franchise qui fait l'honneur de l'homme de foi. La confiance s'en est allée.

Le dialecte particulier est un patois du Cambrésis contre lequel réagissent avec succès nos dévoués instituteurs et institutrices. L'arrivée des étrangers pour le service de l'usine en a amené un bon nombre à relever leur langage et à parler habituellement le français.

Il n'y a pas d'usages locaux bien frappants. Quelques-uns font encore le réveillon de Noël favorisé par les messes de minuit conservés dans quelques paroisses voisines attachées au diocèse de Soissons. On voit le lundi de Pâques circuler des bandes d'enfants en quête de leurs œufs de Pâques. On fête la veillée de St Martin en famille, on est fidèle surtout à la soirée de la Toussaint où le calme le plus profond règne dans la paroisse, encouragé par la prédication faite ce jour là au cimetière. Il en est peu qui se hasarderaient ce soir là d'aller au café. Enfin, ce qui paraît le plus touchant, c'est la coutume de faire célébrer le lendemain des noces une messe pour les parents trépassés des 2 familles. Il se mêle quelques pratiques superstitieuses aux pèlerinages. On a une certaine confiance aux batteuses de cartes, tables tournantes, etc...

On chante très peu dans la rue et rien en local. Les soirées du dimanche sont peu animées. Les grandes soirées se font plutôt le samedi, elles permettent aux ouvriers une veillée plus prolongée, car le dimanche est là pour autoriser la grasse matinée : la 1^e messe est à 8 h en tout temps.

Deuxième Partie

Il serait bien difficile, pour ne pas dire impossible de déterminer la date de l'origine chrétienne de la paroisse. Il n'est pas téméraire de penser que, dès le IV^e siècle au moins, on reçut ici la visite des envoyés apostoliques. Fameuses par les luttes des nerviens leurs ancêtres, les populations ont dû attirer de bonne heure l'attention des ministres de l'Évangile. Le nom de St Martin donné au village voisin dont la cure fut longtemps soumise à la juridiction de St Souplet, comme on l'a vu plus haut, n'indiquerait-il pas que le grand Evêque de Tours y est venu? Elle est bien frappante, en tout cas, l'observation faite à ce sujet, par le grand historien moderne de St Martin, Monseigneur Leroy de la Marche. À la page 559 de son ouvrage, il dit ceci : il n'est pas sans intérêt de constater que là, où l'évêque de Tours était honoré, Sulpice son historien contemporain dont la mémoire était inséparable de la sienne et que l'on confondait avec St Sulpice de Bourges, l'était également; la fréquente association de ces deux vocables suffirait à éclaircir l'origine des localités ou des églises qui les portent (Communication faite à l'auteur par Mr le Curé de St Martin le Gaillard, Seine inférieure). Des recherches faites par Mr le Curé de St Martin le Gaillard, il résulte que presque partout à côté des églises qui ont pour titulaire St Martin se trouvent des églises du titre de Saint Sulpice, substitué selon lui à Sulpice l'historien. St Sulpice est patron de Berlancourt (Aisne) dont les paroisses voisines, Voharie et Thiernu ont St Martin pour patron. De même Cessières (patron St Sulpice) près de

Molinchart (patron St Martin). Flavigny-le-grand = St Sulpice, Wiège qui est tout près = St Martin. Montgobert = St Sulpice près de Soucy et de Pinsaux = St Martin. Montfaucon = St Sulpice près de Roy-le-Grand = St Martin. Montron = St Sulpice près de Marizy = St Martin (Aisne). Dans le Nord, St Souplet près du Cateau = St Martin et d'Honnechy = St Martin. Requignies = St Sulpice près de Marpan, Jeumont, Boussois, Colleret, Elesmes qui ont toutes St Martin pour patron, etc...

Ce qu'il y a de certain, c'est que St Souplet, la plus ancienne localité de toute cette contrée, était paroisse chrétienne d'une certaine importance dès le 7^e siècle, où elle eut l'honneur de donner dans le cambrésis un tombeau pendant 3 ans à Ste Maxellende, la Glorieuse patronne de Caudry et l'illustre martyre de la virginité en 670.

À cette époque, dit Baldérie, une jeune fille du territoire de Cambrai, issue de parents illustres, se trouvait exposée aux instances d'un jeune homme de famille distinguée, mais d'un cœur pervers, qui voulait se l'attacher par les liens du mariage. Ni l'or, ni les diamants, ni aucun genre de séduction ne pût ébranler la rigide vertu de la jeune vierge, qui contrairement à ce que faisaient les femmes de haut rang, refusa de s'unir à un homme puissant et d'écouter les conseils de sa famille. En proie à un amour sans espoir, le jeune homme épia l'occasion où il pourra trouver la jeune fille seule chez elle. Il s'associe d'infâmes compagnons qui entourent la maison et font des recherches de tous côtés. Ils arrivent enfin à l'endroit où se tenait cachée la jeune vierge, ils l'entraînent avec violence jusqu'au lieu où se trouve aujourd'hui l'église construite en l'honneur de tous les saints, principalement de St Vast et de cette jeune fille. Alors cet exécrationnable bourreau, grinçant des dents tire son épée du fourreau et en perce la jeune fille. À peine ce sang si pur a-t-il coulé, que l'assassin est subitement frappé de cécité : châtement digne de son crime.

Elle fut ensevelie dans la basilique des bienheureux apôtres Pierre et Paul et du confesseur Sulpitius, qu'on avait construite dans le village de St Souplet. (Chap. XXIII, chronique d'Arras et Cambrai)

Trois années s'étaient écoulées depuis ce martyr, lorsqu'une femme de condition élevée Amaltrude (nom de la mère de Ste Maxellende) inspirée du ciel, alla trouver St Vindicius, évêque de Cambrai et l'engagea à rapporter en cérémonie avec ses clercs et le peuple voisin, le corps de Ste Maxellende au lieu de son martyr. Le Seigneur, disait-elle avait résolu d'illustrer cet endroit par des prodiges et des miracles. Le pontife se disposa sur le champ à remplir cette mission. Harduin, meurtrier de la Sainte, accablé de misère et de honte vivait encore dans les ténèbres de la cécité.

À peine a-t-il appris que le corps sacré de Maxellende doit être ramené au lieu fatal que, confessant et condamnant son crime il se fit conduire vers le corps et se prosterna devant le cercueil. Dès que les porteurs sont arrivés près de lui, il recouvre l'usage de la vue et raconte à l'évêque ce qui vient d'arriver. À l'occasion de ce miracle, le prélat harangue le peuple et fait inhumer le corps de Ste Maxellende dans l'Eglise dont nous avons parlé. (Baldérie, chantre de Théroüane au XI^e siècle traduction Faverol et Petit)

Ste Maxellende dit Julien de Ligne, fut d'abord enterrée au village de St Sulpice. Mais comme Dieu faisait des miracles par les mérites d'icelle, St Vindicien évêque de Cambrai et d'Arras, la fit transporter en l'église abbatiale de St Martin. Longtemps après Ste Maxellende fut portée à l'église Notre-Dame. Finalement Gérard, évêque ayant fondé l'abbaye de St André du Cateau en 1025 y fit transporter le corps de Ste Maxellende avec celui de St Sars, prêtre de Cambrai.

Les petits Bollandistes parlent de Ste Maxellende dans le même sens en désignant son père Humlinus et fixant les dates de sa naissance sous l'épiscopat de St Aubert. Ils font ressortir la vertu et la piété de la Sainte qu'ils nous montrent liée à Dieu par le vœu de chasteté, mais cruellement éprouvée par l'obstination de ses parents à vouloir la marier à Harduin de Solesmes et passant toute une nuit en prières, pour bien connaître la volonté de Dieu, qui lui est manifesté par un ange. Ils ajoutent que la jeune fille s'enfuit chez sa nourrice à l'approche d'Harduin, qu'elle y fut découverte, cachée dans un coffre et traînée à l'endroit où fut bâtie l'église de St Vast et martyrisée. Sa mort arriva en 670 sous le pontificat de St Vitalien et le règne de Childeric II. Ils fixent également à St Souplet le lieu de sa sépulture. Dans la suite, on signale plusieurs visites des Evêques de Cambrai à St Souplet, entre autres celle de Guy d'Auvergne, successeur de Pierre de Mirebois. Ayant résidé au Cateau onze ans avant d'être installé à Cambrai, il vint à St Souplet et les gens de St Souplet eurent à cœur de l'accompagner lors de son entrée solennelle à Cambrai.

En 1649, Mazarin étant venu au Cateau, y reçut les hommages du Seigneur de St Souplet. Monseigneur de St Albin, successeur du Cardinal Dubois, reçut de même à son entrée solennelle au Cateau, une députation de Solesmes et de St Souplet.

St Souplet aux confins du Hainaut, de la Picardie, du Laonnois et du Cambrésis a toujours fait partie du diocèse de Cambrai. En 1789, il était de l'Archidiaconé de Cambrai et du Décanat du Cateau bien que ses terres ne soient pas comprises sous la châtellenie du Cateau.

Actuellement la paroisse de St Souplet se confond avec la commune de St Souplet. Elle fut dès la 1^e heure, au moment du Concordat érigée en succursale avec M. Debay pour la desservir.

Avant la Révolution St Souplet comptait plusieurs chapelles importantes, surtout la chapelle St Louis, dont les revenus étaient considérables à en juger par le dénombrement des terres lui appartenant et dont nous avons pu faire le relevé au moyen des pièces collectionnées aux archives de Lille. Cette chapelle dont toute trace a disparu, se trouvait à la Vallée au Chêne, près d'Imberfayt. Elle fut longtemps au bénéfice du Chapelain du roi, c'est l'abbé Cornet, qui la vendit à Monseigneur Briquet de St Souplet, chanoine de l'Eglise métropolitaine de Cambrai.

Par bail de 1580 du Sieur Louis Cornet, aumônier du roi, Chapelain de la chapelle St Louis à St Souplet, est dit qu'il y a au dit bénéfice 70 mancaudées de terre en plusieurs pièces au terroir du dit St Souplet et châtellenie du Cateau.

Par un billet du 8 juillet 1600 signé Cornet, possesseur de la chapelle St Louis de St Souplet, le dit Cornet aumônier du roi, a cédé et transporté tout le droit qui lui appartenait à la chapelle St Louis au Sieur Briquet Sébastien, chanoine pour, par lui, jouir des revenus et profits et émoluments appartenant à la dite chapelle. M. Cambrelin a reçu de la chapelle St Louis, aussi, et il y a une lettre de 1619 et un certificat de 1660 par où on remarque que dans les terres de la dite chapelle, il y a une pièce de 12 mancaudées entr'autres. Par lettre de 1568 qui est un arrangement du dit Cornet pour 99 ans d'un certain jardin et héritage, parti en deux, au dit St Souplet, dont une petite ruelle passe parmi, avec ce, 9 boittelées en une pièce tenant à la chapelle, au terroir et seigneurie de St Souplet, le dit jardin pourpris et héritage séant à l'opposite du cimetière où passe parmi la piessante et la ruelle qui même à la Gazette, tenant d'un sens à Nicolas Lescot, d'autre à l'héritage du dit Jean Landrieux (ou Ladrière) preneur et les 9 boittelées de terre, tenant d'un sens aux terres de Seigneur, d'autre aux terres d'Hubert Laurent du 3e sens aux terres des pauvres.

En 1647, autre bail de 9 ans, savoir les terres de la chapelle St Louis, comme : 5 mancaudées tenant aux terres du Seigneur à 7 boittelées de la cure et à 4 mancaudées des pauvres.

Item, 4 mancaudées tenant à 3 de Michel Moisnet, à 8 de Jean Lescaut et à la rue de l'église.

Item 12 mancaudées, tenant au dit Jean Lescaut à 9 mancaudées et demie de Nicolas Caille et à 6 de l'église.

Item 7 boittelées tenant à 4 d'Hubert Laurent, et à 9 des pauvres et aux terres du seigneur.

Item, 11 mancaudées tenant à 3 mancaudées de l'église.

Item, 9 boittelées tenant aux terres des pauvres de 2 sens et à une mancaudée de Nicolas Caille.

Item une boittelée tenant à une mancaudée des pauvres, à une mancaudée de Gilbert Laurent et aux terres de Madeleine Sancourte.

Item 7 boittelées tenant à 24 d'Hubert Laurent et à une de Michel Moisnet et à un casière de Jaspert Goffart.

Item 12 mancaudées tenant à la justice de bout à 12 mancaudées des Religieuses du St Esprit et à 9 mancaudées de St André.

Item 4 tenant aux terres du seigneur, aux terres de Jacques Hondart et au chemin et 4 mancaudées vers Escaufourt tenant à 4 mancaudées de l'archevêque.

Chapelle Notre Dame (de Miséricorde, rue du Cateau). Par bail de 1625 pour 1625 pour la chapelle de Notre Dame à St Souplet accordée à titre de louage pour 3 ans et 6 ans à Claude Druerne et à Jacques Laurent savoir tout un jardin enclos de haies vives et agrémenté d'arbres tenant d'un sens au presbytère, de 2 sens à la rue et au jardin Jean Minau (le tout copié aux archives de Lille).

Il se trouve également aux archives un parchemin roulé de grande étendue indiquant les dîmes perçues à St Souplet et les percepteurs des dîmes, il nous a été impossible d'en rien retirer.

La dîme devait être perçue (grosse et menue) par le seigneur, comme il ressort d'un leg (cité plus haut) en faveur de Robert de Hertaing comme aussi des réclamations de M. Chrétien de Hault, curé, pour obtenir les réparations de l'église et du presbytère. On sait que par la coutume établie, c'était aux gros décimateurs qu'incombait cette charge. Les offrandes à St Souplet se bornent à celles des offices religieux. L'usage s'est établi, importé de Reims, de faire le pain béni à la messe annuelle de St Louis, fête des ouvriers. Les patrons font remettre à l'église 700 gâteaux qui sont distribués aux ouvriers au moment de l'offrande. Nous avons étendu cette faveur aux messes de la Ste Enfance (Lundi de Pentecôte).

On a retrouvé vers 1836, les traces de l'ancienne église et du cimetière de St Crépin dans la propriété de la veuve Pradelle-Noyelle. Cette église nous l'avons dit plus haut dépendait de l'abbaye de Vaucelles qui nommait à la cure.

Sans avoir de données authentiques, il est facile de constater par un simple coup d'œil jeté sur l'extérieur de l'église que le chœur de l'église actuelle est de date plus ancienne que le reste du monument. Il a dû appartenir à une église de style ogival comme l'indique la forme des fenêtres bouchées, mais apparentes dans la maçonnerie. C'est sans doute avec l'intérieur de la tour, tout ce qui est resté d'une église incendiée par la foudre en 1499. Le IXe jour de Juillet, dit une chronique citée par M. Bruyelle (page 589) : "le thonaire cheyt et l'église de St Souplet est bruslée". Ces deux parties, en effet, sont en pierres blanches. Le chœur n'a point de sculptures. La tour a reçu dans la suite un revêtement en briques ainsi que des contreforts. Ce dernier travail porte la date de 1733, qui se lit sur une plaque de pierre placée au dessus du portail. On ne saurait préciser la date de reconstruction du vaisseau qui est aussi très ancien, mais en briques et a subi avec le temps, différentes transformations. Cette partie se distingue de celle du chœur en ce qu'elle avait ses fenêtres en arc surbaissé. En 1862, les murailles en ont été rehaussées d'un mètre cinquante pour recevoir une nouvelle toiture et dans le cours de l'année 1897, le chœur lui-même a été relevé de trois mètres, ce qui a permis d'y pratiquer 3 nouvelles fenêtres à la partie supérieure au dessus du maître autel. La dépense de ce dernier travail, jointe à d'autres travaux d'embellissement intérieur a atteint la somme de 14.000 Francs, produit d'une souscription générale faite par M. le Curé auprès des paroissiens à laquelle s'ajoutent plusieurs dons des familles Legrand de Paris et de Bruxelles, originaire de la paroisse. À part le chœur donc, tout l'extérieur de l'église est en briques. Le vaisseau présente, dans toute sa longueur deux lignes de pierres blanches, dont l'une sert d'assise aux fenêtres et l'autre en forme de couronnement. L'encadrement des fenêtres est également en pierres blanches. L'Eglise n'a qu'un seul vaisseau terminé par un chœur plus étroit fermé par trois pans coupés, elle n'a pas de contreforts et ne présente rien de saillant, ni même de date (elle a 43 m de long et 17 m de large).

Le portail est un plein cintre, sans ornementation et porte gravé dans la pierre la date de 1733. La tour, qui forme l'entrée de l'église est carrée, elle n'a que quelques petites ouvertures arrondies et des auvents en plein cintre, et se termine par une flèche. La tour a 7

mètres à la base, 20 mètres de hauteur, et la flèche mesure 14 mètres. La tradition locale porte qu'il y avait 3 cloches avant la Révolution dont 2 auraient été confisquées et emportées à St Quentin. La 3e qui portait la date de 1782 s'est cassée en 1896 et a été remplacée grâce à la générosité de la famille Legrand de Paris, qui avait précédemment doté l'église de deux autres cloches en 1872. Cette dernière, qui est la principale fut bénite le 28 Août 1898 par M. le Vicaire général Cartier. L'inscription est ainsi conçue : "À la mémoire de M. Jules Legrand, leur oncle mort en 1888, don de ses héritiers. L'an 1898, j'ai été bénite et nommée : Marie, Joseph, Juliette, Pauline par M. Jules Duchange, époux de Mme Léonie Macaine-Legrand et dame Pauline Adèle Legrand, Veuve de Mr Charles Delambre. Maître Duwez étant curé de St Souplet".

Pour la 2e cloche, l'inscription, porte : "Souvenir de Mr Jules Legrand 1872. L'an 1872, j'ai été bénite et nommée Juliette par Mr Jean-Baptiste Fontaine et dame Catherine Lefevre, épouse de M. Laforge, maître Placide Barbier étant curé".

Pour la 3e : "Souvenir de M. Jules Legrand 1872. L'an 1872 j'ai été bénite et nommée Augustine par Mr André Durieux et Dame Aldegonde Legrand, épouse de Mr. Lebrun, Maître Placide Barbier étant curé."

Ces deux dernières cloches ne portent comme figure que l'image du Christ, la 1e porte outre l'image du Christ, celles de la Sainte Vierge et de St Joseph. Le poids est de 650 Kg pour la 1e, 550 pour la 2e, 450 pour la 3e. Le diamètre est de 1,04 m pour la 1e, 0,95 m pour la 2e, 0,75 m pour la 3e. Elles sont en accord parfait : La dièse, Sol dièse, Fa dièse. Donateurs la famille Legrand.

L'église à l'intérieur a 41 m de long sur 16,50 m de large et 8 m de haut. Le chœur, pris à part, compte 11 mètres de haut, 10 m 75 de long, et 7 m de large. La nef principale a 30 m de long sur 9,50 m de large et 8 m de haut. Les petites nefs 24 m de long, 3,50 m de large et 7 m de haut. Une double rangée de colonnes partage l'église en 3 nefs. Ces colonnes au nombre de 12 (6 de chaque côté) sont en pierre bleue, de forme cylindrique avec chapiteaux à moulures. La base également à moulures, mais d'un seul bloc, relevé sur un piédestal carré en pierre bleue également de 0,25 de côté et 0,50 m de haut.

Chaque côté de l'église comprend 5 fenêtres en arc surbaissé mais cintrées à l'intérieur l'année dernière et garnies de vitraux colorés, ainsi que les fenêtres du chœur. Les vitraux de nefs de côté n'ont aucun personnage mais seulement un motif d'architecture Louis XV formant encadrement et se rapportant aux boiseries du chœur. Le milieu est en verre martelé rose, ou bleu de ciel. Les vitraux du chœur sont à personnages et représentent : celui du milieu le patron de la paroisse St Sulpice guérissant les malades, celui de droite ou de l'évangile Ste Maxellende, martyre et celui de gauche ou de l'Epître St Roch. Ils ont été confectionnés par la maison Colpaert de Lille et portent le nom des donateurs.

Le chœur seul est voûté en plein cintre avec nervures de plâtre, ne laissant apparaître aucunement la charpente, comme aussi ne cachant rien des voûtes plus anciennes ou charpente décorée.

L'église possède plusieurs statues en bois principalement une statue monumentale de la Ste Vierge, provenant de l'église St Eloi de Dunkerque où M. Barbier en a fait l'acquisition des mains de M. Delæter, doyen, elle a été artistiquement décorée en 1874 par la maison Parent. Elle surmonte aujourd'hui l'autel de la Ste Vierge. Deux autres statues également en bois, l'une de St Roch, l'autre de St Nicolas de même provenance, disparaissant sous une couche épaisse de couleurs d'un vilain aspect, en ont été dépouillées récemment et laisse apparaître aujourd'hui un travail supérieur de sculpture. Elles ornaient la boiserie du chœur dont elles font parties. Toutes les autres statues sont nouvelles, d'égale dimension, très richement décorées; elles sont appliquées aux colonnes dans la grande nef.

Le Maître autel est en fonte. L'autel de la Ste Vierge en marbre blanc avec inscription mortuaire disparaîtra au mois de février 1901 pour devenir l'autel des trépassés en face dans le fond de l'église. Le nouvel autel sera en chêne sculpté, presque semblable à celui du Patron qui est neuf aussi. Il aura au sépulcre l'image de la présentation de la Ste Vierge, sculpture en chêne. Les stalles, les bancs de communion, la chaire, les confessionaux, jusqu'aux bancs qui garnissent les petites nefs, tout est en chêne de même teinte (l'autel de la Ste Vierge a été déplacé au 1er jour du siècle nouveau).

Le Maître autel vient d'être décoré très richement (700 F.) par les soins de la maison Parent de Lille. Il fut acheté en 1856 à Lyon et offert par la famille Legrand de Bruxelles. L'autel de la Ste Vierge et du patron seront très riches avec retable et tabernacle, une table d'autel de 2,60 m. Ils viennent de la maison Colleson de Wormhouts.

Les fonds baptismaux sont en fonte de même provenance que le maître-autel et ont été offerts par Mr Michel Fontaine brasseur à St Souplet en 1859. La cuve en est ronde, fermée par un couvercle en fonte de forme conique. Le pied est un fut de colonne en fonte également. Le tout décoré bronze et or.

Le retable du maître-autel d'une hauteur de 5 m sur 3 m de largeur se trouve séparé de l'autel de 2 m et appliqué contre la muraille. Il renferme une toile, signée de Scouner (1717), représentant une descente de croix imitée de Rubens. Cette toile est encadrée dans une double paire de grosses colonnes en bois avec chapiteaux sculptés avec filet d'or.

Le reste du chœur se distingue surtout par de superbes boiseries sculptées (Louis XV) qui occupent toute l'étendue du chœur sur une hauteur de 4,50 m. Elles sont admirables de sculptures et renferment 6 toiles de 2 m sur 1,50 m, toutes imitées des maîtres et représentant à droite (Evangile) l'Annonciation, la Purification, l'Assomption; à gauche : la naissance de N.S, Jésus au milieu des docteurs et la résurrection. Ces boiseries viennent de l'église St Géry de Valenciennes que M. Capelle, doyen, a vendu à St Souplet en 1860. St Géry les tenait lui-même de l'abbaye de St Ghislain.

Toute l'église est entourée d'une boiserie en chêne de 2 m de hauteur, formée d'une quantité de panneaux identiques ou que nous nous sommes étudiés à rendre tels. Ils ont servi à encadrer des médaillons d'un grand art relatant toute la vie de St Norbert et décorant encore aujourd'hui l'église de St Géry. Mr Barbier les a acquises comme celles du chœur des mains de Mr. Capelle.

Le fond de l'église est recouvert aussi d'immenses panneaux presque totalement en chêne ajustés depuis 2 ans, faits en partie de boiseries de St Géry, en partie de celles de Dunkerque St Eloi. Ils contiennent 3 paires de portes du plus grand effet en chêne fouillé et provenant de St Ghislain. La porte du milieu s'ouvre à deux battants les 2 autres autrefois à 2 battants viennent d'être jointes pour permettre le jeu de doubles portes récemment façonnées.

À noter dans les ornements tous très riches et tout neufs 5 aubes brodées à la main, 2 rochets et un voile de la Ste Vierge de même brodés à la main. Un voile de la Ste Vierge en tulle brodé d'or.

Une pierre tombale en marbre blanc qui se trouvait au pied d'une colonne et laissée toutes en pièce dans l'ancien dallage a été reprise, il y a 3 ans, alors qu'on pavait l'église à neuf, serrée dans un encadrement de chêne, rejointée et redorée, elle porte cette inscription : "Cy-devant gît le corps de Maître Eugène Chrétien de Hault bachelier formé en la Ste Théologie de Louvain, prestre, pasteur de St Sulpice et Escaufourt, vraiment père des pauvres, règle de la jeunesse et modèle de tous les estats, lequel après avoir employé 6 années et plus au rétablissement et gouvernement des dites paroisses sacrifia sa vie à son Créateur par une fièvre maligne à laquelle il s'est exposé dans la confession d'un malade à la mort et expira heureusement le 15 Octobre 1699 dans la 37e année de son âge.

Emblèmes du sacerdoce et Resquiscat in pace."

L'église possède 2 harmoniums, dont 1 américain façon Estey du plus bel effet et d'une grande richesse de meuble. À noter aussi un chemin de Croix (Peinture sur toile de 1,20 m sur 0,90 m) de Mr Lebrun de Cambrai.

Le Cimetière

Jusqu'en 1865 situé autour de l'église, le cimetière a été transporté à cette date à l'extrémité ouest du village à 5 minutes de l'église. Il appartient à la commune. Il est entouré de haies vives en épines très soignées et d'une rangée de hauts peupliers entrecoupés de marronniers. À l'entrée, en travers, une grande allée de 2 m de largeur en côtoie la haie jusqu'au bout et de chaque côté. Deux autres allées de même largeur le partagent par le milieu (se croisant au pied du calvaire) pour en faire 4 parties égales. Le calvaire en fonte très ancien a été apporté là, dès l'ouverture du cimetière, après avoir séjourné longtemps dans la rue du Cateau au lieu-dit l'Arbre à la Croix. Il est posé sur un massif de maçonnerie en briques dont une plaque de marbre occupe le milieu. On y lit cette inscription empruntée à l'office de Ste Madeleine :

O Vera Christi Charitas

En Nostra purga Crimina

Tu Corda repte gracia

Tu Redde caeli Praemia

Autour du calvaire, formant un grand cercle, sont plantés de beaux sapins. Le cimetière ne contient aucun ancien monument.

La paroisse possède un calvaire monumental offert par M. l'Abbé Barbier, curé de la paroisse, à l'occasion de son jubilé sacerdotal en 1881. Il se trouve placé à l'entrée du village sur la route de Busigny. Il se compose d'un Christ en fonte de 2 m, fixé sur une croix de 7 m en fer à T. Cette croix est scellée dans un bloc énorme en pierre bleue de 2 m de large, sur 1,50 m d'épaisseur et 1 m de hauteur. De chaque côté de la croix sur le même bloc se dressent 2 statues en fonte de 2 m, l'une de la Ste Vierge, l'autre de St Jean. Aux quatre angles et posés sur le sol, se tiennent 4 anges en terre cuite d'un mètre portant chacun divers instruments de la passion. Le tout est entouré d'une grille en fer forgé, supportant d'énormes lanternes où la piété des paroissiens entretient une illumination permanente. Le calvaire est le rendez-vous habituel des gens de la paroisse qui y vont prier à la moindre occasion, attirés qu'ils sont non seulement par son imposante beauté, mais aussi par le calme qu'on y respire.

Après le calvaire, il faut signaler en 1er lieu la chapelle de St Roch dans la direction du cimetière. Vieille de plus de 200 ans, fondée à la suite des protections miraculeuses obtenues en temps d'épidémies par l'intercession de St Roch, elle est devenue le centre des manifestations touchantes chaque année à la fête de ce saint et pendant toute l'octave. Le 16 Août, en vertu d'une permission spéciale de Monseigneur l'Archevêque, renouvelable tous les 3 ans, on y chante la messe à 5 h du matin, l'affluence y est grande (200 personnes) et, tous les soirs de la neuvaine, la majeure partie des paroissiens, hommes et femmes s'y rendent dans le recueillement pour y prier et y brûler les cierges. Les épidémies, dont la paroisse a souffert dans le passé surtout en 1849 et 1865, ont puissamment contribué à entretenir cette dévotion. La chapelle fut construite par les soins de la famille Caille qui a remis la clef à Mr le curé, il y a quelques années. Elle est en hémicycle et peut avoir 2 m de large sur 3,50 m de profondeur placée sur un rond-point à l'intersection de 3 chemins, elle est entourée de grands arbres.

En 2e lieu, la chapelle N.D. de Miséricorde, sise sur la route du Cateau. Elle fut construite il y a 15 ans environ par Mr Lefèvre Liévin en face d'une ancienne chapelle de même vocable qu'avait détruite M. Macaine (un des principaux détenteur des biens de l'église). Elle est de même dimension que la chapelle St Roch, entourée également d'arbres et d'une haie vive en épines. Le propriétaire en conserve la clef.

En 3e lieu, la chapelle de N.D. de Lourdes, beaucoup plus petite. Elle fut érigée, rue Dollé, par la famille Page-Delhay, en exécution d'un vœu. Elle est en briques recouvertes de ciment, figée de silex pour imiter les rochers. Elle est intéressante par la multitude de statues qu'elle renferme. La proximité de la chapelle St Roch lui vaut la visite des pèlerins qui y font une 2e station en la neuvaine de ce saint.

En 4e lieu la chapelle N.D. de Bon-Secours sur la route de la gare. Elle est petite, très ancienne, recouverte d'un ciment de grès et reste la propriété de la famille Lefèvre-Lefèvre qui en garde la clef aussi bien que la famille Page pour la précédente. Ces différents propriétaires se contentent de commander une messe, chaque année aux jours des rogations, pour les bienfaiteurs de ces chapelles.

Il y aurait eu, d'après la tradition locale, une commanderie de templiers à Beaudival, un hermitage au Petit Marais. De plus les moines de Vaucelles possédaient une grande exploitation à St Crépin. La ferme qui est intacte est située au centre d'une immense prairie entourée de terres labourables qui s'étendent de chaque côté de la Selle avec bosquet, étang, etc... Cette propriété a été morcelée dernièrement en 1895 par suite d'héritages et de 40 à 50 ha, quelle comprenait, il en reste une dizaine pour former avec la ferme la part de M. Alphonse Durieux.

Avant 1790, le curé de St Souplet possédait diverses pièces de terre, nous n'avons pu d'après l'inspection des parchemins du ferme en connaître que 5 mancaudées d'une part, 7 boittelées d'une autre, une mancaudée à l'Ecoperche et une terre sans désignation de contenance au Bois Simon.

Le collateur à la cure fut longtemps le Dauphin de France. Il présentait à l'évêque qui conférait, le droit de présentation est-il dit dans le Cameracum Christianum, tenait à ce que le fils aîné du Roi avait été au XVe siècle investi des seigneuries d'Arleux, Crèvecœur, Rumilly et St Souplet. Nous avons vu plus haut de quelle façon s'était faite cette investiture au détriment de la famille de Bourgogne. Après la vente de cette terre à la famille de Wargny, le marquis présenta de même à l'évêque qui conférait. Le droit perçu à cette occasion était de 30 florins.

Le presbytère avant 1790 était attenant au chœur de l'église au bout du cimetière, il fut vendu à cette époque et racheté par une famille Pruvot dont descend le maire actuel (Hautier) qui en a conservé la propriété. Le presbytère, condamné à disparaître bientôt est fait d'une ancienne maison du village qui servit d'école au lendemain de la Révolution, alors que le curé était logé sur la place à la maison Raverdy. Depuis Mtre Lambert 1819, le curé s'est fixé ici.

La paroisse obtint un vicaire sous Mtre Binart en 1729. L'âge et les infirmités du Curé en nécessitant l'envoi. L'abbé Cornée, le vicaire, resta 6 mois.

Sous Mtre Lemergery, la paroisse fut souvent desservie par les pères Recollets du Cateau : Pères Lequeux, Lefébure, Omer, Ménart, Cajetan, Maurice Dusantois, Raphael, Césaire Delsart, Féressin Hechin, etc... On finit par lui adjoindre un vicaire Derocquigny en 1752 qui resta seul 3 mois jusqu'à l'arrivée de Mtre. Dagneau en 1754. Mtre Dagneau obtint un vicaire à demeure pendant tout son séjour à St Souplet. Mais il n'y a pas trace de maison vicariale.

En 1663, Mtre Jean de Bruyère, originaire de Catillon, prenait possession du poste de St Souplet, qui devait desservir jusqu'en 1681. Décédé le 18 Novembre de la dite année à l'âge de 72 ans il fut inhumé dans le chœur de l'église, vis à vis du maître-autel.

Après la mort de Mtre Jean de la Bruyère, la paroisse resta sans pasteur jusqu'en 1693 et Mtre Talma, curé de Mazinghien en eut la charge pendant ce laps de temps.

En 1693, Maître Eugène Chrétien de Hault, bachelier formé en la Ste Théologie de Louvain, desservit la paroisse de St Souplet et celle d'Escaufourt jusqu'en 1699. Il mourut cette année le 15 octobre victime de son dévouement et fut inhumé dans l'église de St

Souplet. Il avait 37 ans. Sa pierre tombale existe encore, elle est en marbre blanc, avec l'inscription en creux. Retrouvée à l'état de débris dans l'ancien dallage de l'église, elle fut scellée dans un encadrement chêne et fixée au-dessus des fonts baptismaux sous le tableau de N. D. du Perpétuel Secours entre deux autres tableaux, noir et or, dont l'un contient la liste chronologique des curés de la paroisse depuis 1663 et l'autre la liste des prêtres et religieux et religieuses que St Souplet a donné à l'Eglise en ce siècle.

Maître Gilles Bissart succéda immédiatement à M. De Hault et desservit la paroisse jusqu'en 1729. Décédé le 4 juin de la même année à l'âge de 65 ans, il fut inhumé dans le cimetière de la paroisse. Il eut un vicaire 6 mois depuis le 1er janvier jusqu'à sa mort 1729. Ce fut l'abbé Cornée.

Le successeur de Mtre Bissart fut Mtre Guillain Lemergesy, fils du 1er chirurgien de Cambrai. Il desservit la paroisse jusqu'en 1754. Souvent malade, il fut aidé dans son ministère par le R. P. Récollets du Cateau. En 1753 il obtint un vicaire M. Derocquigny qui administra seul la paroisse l'espace de 3 mois après la mort de Mtre Lemergy arrivée le 9 avril 1754. M. Lemergy est inhumé dans la chapelle de la Ste Vierge.

Mtre Jean-François Dagneau, d'Iwy fut installé le 16 Juin 1754. Il lui était réservé de voir les préparatifs de la Révolution et les malheurs qui désolèrent la paroisse pendant la terreur. Malgré son grand âge, il put tenir tête à l'orage, refusa le serment, vit arriver et tomber bien vite dans le mépris le curé constitutionnel, obtint enfin, sans doute par pitié pour sa vieillesse, de finir ses jours dans sa paroisse en 1796. Il avait 82 ans. Il fut inhumé dans le cimetière de la paroisse.

Il eut des vicaires tout le temps de son séjour à St Souplet, qui furent Mieurs Obled, Mabillo, Louber, Richet, Rohart, Leroy, et enfin Druenes. Le dernier, originaire de St Martin près Bermerain fut obligé de fuir à l'époque de la terreur pour échapper à la haine de quelques familles.

Mtre Jacques Antoine Dollé, fut le prêtre constitutionnel nommé pour remplacer Mtre Dagneau. Il signa le 1er acte de baptême le 10 Mai 1791 et cessa de signer les actes de l'état civil (qui furent dès lors entre les mains du Maire) en 1792, 7 Décembre.

Il ne reste aucun souvenir de son passage (si ce n'est une rue qui porte son nom). Il emploie en 1792 la formulation suivante pour coter et parafer les registres aux actes de l'état civil : "le présent registre contenant 22 feuillets et destinés pour les enregistrements des baptêmes, mariages, sépultures de la paroisse de St Souplet pour l'année 1792, l'an IV de la liberté reconquise, dans sa formule prescrite par la déclaration du roi du 9 avril 1736 a été aux termes de celle du 6 février 1737 coté et parafé par nous, curé : Dollé."

Un religieux, M. Bertin desservit la paroisse quelques années et fut remplacé par un autre ecclésiastique missionnaire nommé le Père Levecq qui resta jusqu'en 1802.

Au Père Levecq succéda Mtre Jean-Baptiste Constant de Bay de Valenciennes qui mourut un an plus tard, laissant des regrets unanimes. Sa mémoire fut longtemps en bénédictions. Il fut inhumé dans le cimetière.

Mtre Jean-Jacques Colpin de Maretz fut appelé à desservir la paroisse en 1803, il mourut le 15 novembre 1819 à l'âge de 69 ans, il fut inhumé dans le cimetière de la paroisse.

Mtre Pierre-Louis Lambert, natif d'Iwuy fut nommé en 1819 Il desservit les paroisses de St Souplet et St Benin. Il desservit à certaines époques Mazinghien et Ribeaupville. Il mourut beaucoup plus tard à Gommegnies où il avait été nommé.

Le 6 Décembre 1842, Mtre Ledent de Saméon fut nommé curé de St Souplet et chargé en même temps de St Benin. Il n'y resta qu'un an et fut nommé curé de Marly.

Après lui, vint Mtre Ducapillon en 1843. Il administra la paroisse jusqu'en 1849 et fut appelé à la cure de Louches dont il fut le fondateur. Il se fit admirer pour son courage lors de l'invasion du choléra en 1849.

Mtre Placide Barbier, originaire de Valenciennes arriva alors après avoir dirigé la paroisse de Poix et de Forest. Il est resté célèbre par l'enthousiasme qu'il sut exciter dans les paroisses où il passa, par les luttes qu'il eut à soutenir dues à sa nature bouillante et à son zèle dévorant. Il a travaillé beaucoup pour le paroisse de St Souplet, pour son église surtout et même pour le clergé en général auquel il laissa un volumineux sermonnaire (9 volumes), œuvre de son séjour à St Souplet qui fut de 40 ans. Il prit sa retraite alors en 1889 chez les frères d'Annappes au milieu desquels il mourut en 1897.

Les fondations au profit de l'Eglise étaient considérables avant 1790. Aucune d'elles n'a été conservée.

Elles comprenaient :

1. Deux obits annuels pour les âmes de Jacquemars Gondelier et Jeanne Vilette sa femme.
2. Deux obits annuels pour Charlotte Lecerf.
3. Quatre obits annuels pour D. Raimon et Jeanne sa femme.
4. Une messe solennelle chaque année pour les chapelains de N.D. par les héritiers de Vincent Briquet.
5. Trois obits annuels pour Jean Lefèvre et ses parents, par leurs héritiers.
6. Deux obits annuels pour Jean Laurent et ses parents, par les héritiers
7. Cinq obits annuels pour Dames Alix Bleuze.
8. Deux obits annuels pour Jacques De Recq
9. Deux obits annuels pour Jean Langedos et Jeanne Denise sa femme
10. Cinq obits annuels pour l'âme de François Millot et ses père et mère. par la famille Crohin.
11. Cinq obits annuels pour Martin Crohin et ses père et mère par les héritiers.
12. Cinq obits annuels pour Jacques de Reumont par les héritiers Jean Onnelette
13. Un obit chaque année à la St Mathieu pou Jean Lescot.
14. Un obit chaque année pour Jeanne Gondelier.
15. Un obit pour Simon Lescot chaque année.
16. 600 grands pains d'autel pour l'Eglise.
17. Une lampe à N.D. à allumer tous les samedis à vêpres et la journée du dimanche par les héritiers Jean Lefèvre.

(Archives de Lille, grand parchemin roulé)

18. Une messe fondée par Laurent de Hannape et Marie Joseph Porret sa femme pour 18 patars dont 3 à l'Eglise.

19. Une messe fondée pour Maître Herlemont, curé de Catillon, doyen de chrétienté par son père Herlemont doyen de Tongres.

20. Une messe annuelle pour Pierre Dosière et sa femme, Michel Legrand et Aimée Dosière sa femme et Michel Dosière à payer par Quiévrain Théodore et Marie Joseph Legrand par la somme de 15 patars au curé et à son clerc et deux patars pour luminaire.

(Archives de la paroisses)

Depuis la Révolution une seule fondation a été faite pour Mtre Rousseau de St Souplet décédé doyen de St Pierre à Douai. Elle porte une messe chantée dont l'honoraire parait-il est de 6.50 plus une distribution aux pauvres d'un franc par tête s'ils assistent à cette messe. C'est l'administration du bureau de bienfaisance qui est chargée d'exécuter ces volontés du défunt. Il y a des années qu'on ne donne plus rien aux pauvres (plus de 20 ans) et l'honoraire n'est jamais que de 4.50. Plusieurs réclamations furent faites à ce sujet à qui de droit, on n'en as pas tenu compte.

L'Eglise de St Souplet, outre ces fondations pieuses, possédait avant la Révolution de belles propriétés ou des revenus qui provenaient des propriétés étrangères :

1- Propriétés :

.1 mancaudée et demie près de la ferme Lacourt-Gosset.

.4 mancaudées au chemin d'Escaufourt à St Crepin.

.4 mancaudées et demi près d'Escaufourt.

.2 mancaudées près des terres de Mgr l'Archevêque.

.4 mancaudées au chemin des Charbonniers.

.3 mancaudées à la vallée au chêne.

.1 mancaudée à l'Ecoperche.

.Une pièce de terre attendant à la chapelle N.D. de Miséricorde.

.Un jardin dit de l'Eglise près de Dohaire.

.Une boittelée à la Gazette.

.Cinq boittelées à coté du bois d'Imberfayt.

(des Archives de Lille)

2- Revenus :

.3 toises de blé et avoine des héritiers Jean Laurent.

.Une boîte de blé à prendre sur 3 boittelées en terre.

.Un demi Mencaud de blé et avoine de Michel Nicaise.

.Une boîte de blé sur une terre à l'arbre à la Croix de Jean Laurent.

.Deux mencauds et demi de blé et avoine de Jean Laurent sur d'autres terres.

(Archives de Lille)

Nota : d'un titre de 1531, il appert que deux jardins sont tenus à ventes perpétuelles pour l'Eglise. Ces jardins sont situés par devant la rivière tenant au jardin de la Mairie.

Un autre jardin à l'arbre à la Croix est également tenu à rentes par Brichon le Gras au lieu de feu Jean du Casier.

Une rente de 6 patars est due à l'Eglise par Noël Caille.

Une rente de 26 patars et six deniers par le même. (D'un autre titre, il résulte que le Seigneur avait droit à un mancaud de blé et avoine d'une terre de Jean Laurent).

En outre Mgr l'Archevêque de Cambrai possédait sur St Souplet :

1. 32 mancaudées en 2 pièces de terre.
2. 3 mancaudées au chemin du Cateau.
3. 8 mancaudées à la rue du Cateau près du fief Omont.

Depuis 1565 un fief Omont de 9 mancaudées au chemin du Cateau tenant par bas aux terres de l'abbaye de Vaucelles que tenait en arrangement Jean Brunois, de bout à Hugues Cal. Ce fief fut cédé en arrangement à l'abbé de Vaucelles de l'ordre de Citeaux pour 60 ans à raison de 18 livres tournois par an, 20 gros, monnaies de Flandre un chapon et des poulets.

De plus, le chapitre métropolitain de Cambrai possédait 7 mancaudées près de la chapelle St Louis et 5 mancaudées au chemin du Cateau.

Il y avait encore quelques terres appartenant soit à l'abbaye de St André du Cateau, soit à la collégiale de Guise, soit aux Religieux du St Esprit du Cateau. Toutes ces terres sont mentionnées dans les actes du ferme par ex : comme limites d'autres terres. Mais la contenance de ces dernières n'est pas indiquée.

Il ne reste absolument rien de ces richesses.

Les comptes de l'Eglise faits par le curé étaient présentés au bailli de Mgr l'Archevêque. La situation antérieure à ce siècle nous est totalement inconnue, mais ce que nous avons dit des fondations et des biens et revenus de l'Eglise fit supposer qu'elles furent assez brillants. Très précaire au début du siècle, elle s'est améliorée peu à peu. De 400 F. qu'il y avait au budget 1815, on est arrivé à 600 F. en 1850, à 720 en 1889. Elle est aujourd'hui de 1274 F.

Il n'y a pas à compter sur la charité spontanée. Cette charité il faut sinon la faire naître, du moins l'exciter beaucoup. Mais on peut encore arriver à de bons résultats sous ce rapport. La preuve en est dans une quête générale, que nous avons tenté de faire à domicile pour la restauration de l'église. Elle nous a rapporté 4 300 F, sans compter les donations particulières de tous les vitraux (13) trouvés presque tous dans la paroisse. Les œuvres catholiques y sont florissantes, les quêtes recommandées assez abondantes, ce qui prouve que la charité peut y être comprise et appliquée.

Le patron de la paroisse est St Sulpice de Bourges, dont la fête se célèbre le 17 janvier. Sulpice naquit à Vatan dans le Berry d'une noble famille gallo-romaine. Il consacra toute sa fortune aux pauvres, aux églises, aux monastères anstrogésites, évêque de Bourges, l'éleva au Diaconat et l'appliqua de suite au ministère de la prédication. Après sa prêtrise, Clotaire II en fit son aumônier. D'aumônier, il devint à la mort d'Anstrogésite évêque de Bourges, après avoir guéri miraculeusement son royal maître d'une maladie mortelle. Il se

fit remarquer partout par sa mortification, son esprit de prière qui lui faisait réciter chaque nuit à l'église tout le psautier.

Son zèle lui fit entreprendre et conduire à bonne fin la conversion des Juifs de Bourges. Exact observateur des synodes diocésains, il siégea au concile de Reims sous l'évêque Somace.

Détaché de tout, il abandonna les honneurs de l'Episcopat à son coadjuteur et mourut dans la retraite de Bourges, 17 Janvier 644.

Il fut enseveli dans l'église d'un faubourg de Bourges, qui donna plus tard, naissance à l'abbaye bénédictine St Sulpice-les-Bourges. Plus heureux que beaucoup de leurs frères, les religieux de cette maison conservèrent toujours intact leur précieux dépôt. En 1562, ils le ravirent à la fureur des Huguenots en le cachant au fond d'un puits qu'ils comblèrent de terre.

L'église St Sulpice de Paris possède un os du bras de son Patron. L'église de St Souplet a l'avantage de posséder de son patron une petite relique ex ossibus avec authentique.

L'église possède une relique de la vraie croix avec authentique, une relique de St Sulpice, une relique de St Roch, également avec authentique. Elles sont en des capsules d'argent de forme ovale et les authentiques qui les accompagnent sont toutes de Mgr Giraud avec son cachet et la signature de Mgr Bonce, elles furent obtenues en 1849 toutes les trois.

Il y a pour l'Enfant Jésus la fête de la Ste Enfance, le lundi de la Pentecôte : fête très touchante qui amène presque tous les enfants de la paroisse dont plus de 200 font partie de l'œuvre. À l'issue de la messe : instruction, bénédiction solennelle, distribution de gâteaux et de médailles.

En outre en la fête de St Roch, 16 août, messe chantée en sa chapelle à 5h du matin avec 200 assistants.

En la fête St Louis, messe solennelle avec sermon. Toute l'usine : patrons et ouvriers assistants avec musique, pompiers, etc...

En la fête St Eloi : messe solennelle et sermon, tous les fermiers présents.

Salut annuel de St François de Sales : bénédiction et distribution de petits objets offerts par l'œuvre. Consécration des familles chrétiennes selon la formule de l'association de la Ste Famille.

Enfin fête du 1er vendredi du mois depuis 1843 avec communions réparatrices de 15 à 20 et courtes instructions.

La Révolution n'a rien laissé subsister des confréries anciennes si elles ont existé

En ce siècle il fut établi en 1886 1e : la confrérie du Rosaire vivante dont nous n'avons pas retrouvé les titres d'érection.

En 1868 2e : la confrérie de N.D. du perpétuel secours à la suite d'une mission prêchée par les R.P. Rédemptionnistes. Elle compte 370 membres qui paient 0.05 de cotisation annuelle. Le dimanche qui suit le 15 mai on chante l'office de N.D. du Perpétuel secours : privilège accordé lors de l'érection canonique dont la bulle est encadrée à l'Eglise sous le tableau de N.D.

En 1859 fut établie la confrérie du scapulaire rouge (pas d'authentique).

En 1893 12 novembre l'association de la Ste Famille dont 73 familles font partie.

Outre ces œuvres de piété, les œuvres de charité comprennent : Propagation de la foi : 40 associés, Ste Enfance 220, St François de Sales 330.

L'université comptait depuis 1845 10 souscripteurs à 10f 5 sont morts ou partis à l'étranger.

Il existait avant 1790 la table des pauvres avec des revenus considérables qui ont été conservés et sont passés au bureau de bienfaisance. Les administrateurs étaient les hommes du magistrat. Des legs y sont venus parmi lesquels il faut noter celui de 10 000 F fait en 1887 par le testament de Mr Auguste Legrand de Cambrai, originaire de St Souplet. La création du bureau de bienfaisance remonte aux premières années de ce siècle. Ses revenus annuels sont de 5 000 F qui sont distribués presque totalement en bons de pain, parfois de viande.

Il existait de même un hôpital qui fut supprimé à la Révolution. Les bâtiments qui subsistent encore et sont distribués entre plusieurs locataires sont la propriété de Mme veuve Gosset-Hoquet du Cateau. Ils sont situés rue de la gare, près du Chaux-four.

Avant 1741, nous ne trouvons comme faisant mention d'école qu'une attribution de 9 verges de terrain, faite auprès de l'école au Sieur Ladrière et exemptes de payer rentes.

En 1741, St Souplet adresse une requête à qui de droit, afin d'obtenir un remplaçant à Mr Le Mail, instituteur, dont l'âge trop avancé est un obstacle au bien de enseignement.

"À Messieurs les Baillis et hommes de fief, supplient humblement les habitants de la communauté de St Souplet, qui ci-devant on a établi un nommé Le Mail pour Maître d'école, à effet d'enseigner les enfants de ce lieu, auquel on a fixé par an 12 mancaudées de blé et 20 florins, que l'on continuera de lui payer la vie durant. Ce Le Mail, se trouve d'un grand âge et ne sera plus dans peu de temps en état d'enseigner tous les enfants. Il convient d'en établir un autre pour que les dits enfants ne soient pas sans maître. Les suppliants s'adressent à vous, Messieurs, afin qu'il vous plaise autoriser Antoine Moity, clerc laïque de St Souplet depuis 9 ans, d'être maître d'école au dit-lieu. Ce qui ne fera aucun tort au dit Le Mail, au contraire, cela le soulagera et qu'il n'y aura rien de changé dans sa position."

Réponse :

"Etant fait rapport de bonne vie et mœurs, et vu l'exposé autorisons dans l'intérêt des enfants."

À partir de cette époque, l'école fut toujours tenue par le clerc laïque.

En 1750, l'instituteur en même temps clerc laïc est Mr Tricotteux.

En 1779, nous trouvons Mr Quentin Couillard instituteur à St Souplet.

En 1791, Noël Joseph Laisne succède à Mr Couillard, il lui est adjoint la même année Antoine Lebeau, maître d'école et clerc laïc du curé constitutionnel.

Au mois de Floréal de l'an VI, l'instituteur est Mr Capron Philippe. Au début de ce siècle, il y eut à côté de l'instituteur des recordeuses, la plus en vogue fut alors Mme Cordelois.

En 1819, Mr Hautier Evrard sollicita et obtint de M. Colpin la place de clerc à laquelle s'adjoignit bientôt la place d'instituteur. Il tint une école mixte de garçons et filles jusqu'en 1830 à la maison Pigout, rue St Roch.

L'arrivée en, 1839 de Mlle Baillon, institutrice amena la séparation des filles avec les garçons. Mlle Baillon fit la classe chez Me Vve Leveau, sur la place, jusqu'à l'arrivée des sœurs.

En 1859 Mtre Rousseau, originaire de St Souplet, doyen de St Pierre à Douai, légua par testament à la communauté d'Avesnes, une maison sise à St Souplet, rue du Cateau (Asile actuel) à la condition d'y entretenir des sœurs pour l'instruction des filles. À partir de cette époque, la population scolaire se répartit en 2 écoles : de Mr Hautier et les sœurs.

À Mr Hautier Evrard succéda son fils Gustave (père de Mr le Maire actuel.)

Après Mr Hautier vinrent Mrs Tison, Wilerval, Hanse, Brabant, Ringeval.

Les sœurs restèrent jusqu'en 1885. À cette même époque ne se trouvant plus, paraît-il, à même de supporter les charges que leur imposait l'entretien de leur maison et ne pouvant rien obtenir de la municipalité, elles se virent obligées d'abandonner la situation et de céder la place à des institutrices laïques. C'est alors que furent construites les écoles primaires des filles et l'école maternelle.

Aujourd'hui la population scolaire est distribuée en 8 classes :

. 3 pour l'école des garçons, ayant à leur tête Mr Ringeval

. 3 pour l'école des filles, ayant à leur tête Mlle Legrand

. 2 pour l'école maternelle, à leur tête Mr Derome.

La moyenne des élèves est de 40 à 50 par classe.

Annales

Nous avons dit plus haut que Charlemagne avait eu des faveurs pour St Souplet. Sous le règne de son fils, Louis le Débonnaire, le pays eut beaucoup à souffrir des déprédations des seigneurs voisins entr'autre de Majon, qui fit à St Souplet une guerre sans merci.

Il y eut plus encore à déplorer, les invasions normandes où périrent les titres et parchemins de la paroisse.

Quelque temps après les soldats pillards du Laonnois et du Vermandois inquiétèrent longtemps les confins du Cambrésis. On fut forcé à recourir à de nouveaux moyens de défense et c'est alors que furent construit en cette contrée les forts de Péronne (Le Cateau) et ceux de St Souplet.

St Souplet fut désolé par la peste au XIVE siècle, à la suite de guerres prolongées.

En 1339, les anglais pillèrent de nouveau St Souplet et les alentours.

En Novembre 1449, les comtes de Dunois, de Clermont, et de Nevers vinrent mettre le siège devant Le Cateau et tout le pays eut à souffrir des bandes de pillards. 2000 cavaliers, connus sous le nom d'écorcheurs et commandés par Chalonnès, parcoururent toute la contrée, fixèrent leur camp à St Souplet et jetèrent l'épouvante partout (archives de Mons). Les deux forts de St Souplet furent assiégés, pris et détruits par Louis XIII en guerre avec l'Espagne, 1635.

À la grande Révolution, le discrédit des assignats donne lieu à des récriminations très vives de la part de la commune. La municipalité et un bon nombre d'habitants adressèrent à l'assemblée constituante la lettre suivante :

"Messieurs, votre lettre du 5 janvier, nous promettait les plus belles espérances.

Cependant, on ne peut plus commercer les assignats qu'à 35 ou 40 % de perte et les petits de 5 F à 20 sous. Ce qui ruine les ouvriers qui n'ont que leur travail pour subsistance"

Dans les premiers jours de mai 1791, le curé de St Souplet fut appelé à prêter le serment exigé des prêtres. L'arbre de la liberté avait été planté sur la place et c'est là, après l'avoir béni que le prêtre devait à la face de son peuple faire sa déclaration. La foule était grande, le digne vieillard octogénaire s'avança péniblement jusqu'au pied de l'arbre au milieu du silence général.

Seul un homme, du nom de Lortil osa l'insulter, le bousculer même. Invité par le magistrat à déférer le serment, il choisit cette formule : "Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi." On lui fit observer que ce n'était pas suffisant, qu'il devait ajouter : "et à la constitution", ne voulant que la paix au milieu de son peuple, il poussa la condescendance aussi loin que lui permettait sa conscience ." et bien dit-il, je jure d'être fidèle à la nation, à la loi, au roi et à la constitution ..." tant qu'elle n'aurait rien de contraire à la religion. On n'accepta pas cette restriction, on voulut qu'il la supprimât. Le curé ne parla plus. On le traita de réfractaire, on le menaça, rien ne fit. Il garda un silence éloquent. Dans la foule, on commençait à murmurer quand un homme de cœur, du nom de Segaux Jean-Baptiste se porta au devant de son curé, prit résolument sa défense, jurant de tuer le premier qui l'inquiéterait. Cette intrépidité désarma les plus audacieux. Le curé fut reconduit à son presbytère par son ami Segaux. On le laissa en paix. Le lendemain, on lui signifiait sa démission. Le dernier acte qu'il signa au registre de paroisse est daté du 1^{er} mai 1791. Le 10 Mai 1791 un curé constitutionnel déjà établi signe un acte de baptême. Il s'appelle Jacques Antoine Dollé.

Que devint M. Dagneau pendant la terreur? Il resta toujours à St Souplet, il y mourut et y fut inhumé en 1796.

Pendant ce temps, le curé constitutionnel paraît avoir exercé son ministère, sans rencontrer trop de difficultés, ni trop d'avaries, mais l'indifférence ou le mépris.

Un certain nombre de fidèles ne voulaient pas de ses services. Le vicaire Druenes tenta de rester un moment. Poursuivi à outrance par la famille Lortil et plusieurs fois sur le point d'être tué, il fut obligé de fuir et passa en Belgique.

En l'absence de tout prêtre fidèle, deux religieux du nom de P. Bertin et P. Levecq vinrent à St Souplet, y vécurent cachés, exerçant leur ministère dans les caves, surtout celle de Mr Briquet en face de la mairie actuelle et dans celle d'Edouard Mollet.

Cependant les biens de l'église et du clergé étaient mis en vente et ils étaient considérables comme nous l'avons vu.

Le tout fut racheté par une famille étrangère qui vint se fixer ici dès cette époque. Cette famille (Macaine), dont l'un des membres fit démolir la chapelle N.D. de Miséricorde pour

en faire servir les débris à la construction d'une écurie, ne put jamais réussir dans ses entreprises, elle vit vendre ses propriétés au bout d'un temps relativement restreint et le démolisseur de la chapelle, après avoir été maire de la commune, en devint le garde-champêtre. Ceux qui restent de cette famille n'ont réussi personne, même en se livrant à un travail d'esclaves. L'un deux traîne encore les grands chemins en mendiant son pain. L'église elle-même, fut profanée, pillée, dépouillée de ses statues, de son tabernacle même. Le tabernacle fut employé à usage de chenil par un sieur Baillon. Cet individu fut avec Lortil, le plus acharné révolutionnaire et démolisseur de l'endroit. La femme se comporta comme une furie, vint danser dans le sanctuaire, monta à la chaire qu'elle souilla et emporta quelques statues qu'elle brûla dans sa cheminée. Elle périt misérablement dans d'atroces souffrances. Son mari mourut dévoré par un feu interne (une tradition porte qu'il vomissait des flammes). Plusieurs morts de cette famille firent grande impression tant on semblait y reconnaître un châtement de Dieu. Dans la famille Lortil, il y eut toujours des estropiés (ils avaient brisé les statues). Le dernier de ses membres, que nous avons connu et fait entrer chez les petites sœurs de pauvres où il vient de mourir, s'était vu dans l'impossibilité de marcher, tant ses membres étaient contournés.

L'église, après avoir été pillée, fut vendue pour quelques pièces de 5 Francs à un individu de Neuville. Il essaya de la faire démolir, quand les couvreurs furent grimpés sur le toit, une femme eut l'audace d'aller tirer l'échelle, les couvreurs furent précipités en bas et eurent les membres brisés. Une nouvelle tentative ayant été faite un peu plus tard, un coup de fusil partit d'une maison voisine, qui blessa l'un des démolisseurs. On s'en tint là, l'église fut sauvée.

Ce n'était pas assez de ces maux de l'intérieur. St Souplet devait connaître aussi les désastres de l'invasion étrangère. Au printemps de 1792, après la honteuse défaite de Quiévrain, les Autrichiens pénétrèrent jusqu'ici, campèrent à St Souplet. Un habitant du hameau, le Petit Marais, ayant tué un Autrichien, le sort du village fut décidé : "il fut condamné à disparaître par l'incendie". Mr Le Curé Dagneau intercéda, sans succès. C'est alors, encore, que sur les insistances de son curé, le vaillant Segaux, alla retrouver le général ennemi. Mis à la porte, il riposta et finit par être admis à s'expliquer. Sa franchise plut au chef autrichien, qui fit grâce au village. À quelques temps de là, une brave femme aussi du nom de Anne Touveille, épouse de M. Locqueneux portait sa tête à l'échafaud à Cambrai pour avoir passé des vivres aux Autrichiens et avoir refusé d'assister à la messe du curé constitutionnel (la Terreur Cambrai).

En 1802, le Concordat était signé et la même année proclamé à St Souplet à l'arrivée de Mtre Jean-Baptiste Constantin Debay de Valenciennes. Accueilli avec enthousiasme par les paroissiens, qui le vénérèrent comme un père, ce nouveau pasteur put sans difficulté rouvrir l'église délaissée et y rétablir aussitôt le culte. Il ne fit que passer, un an plus tard la paroisse était réduite à pleurer sa mort. Elle lui conserva un long souvenir. Il fut remplacé par M. Colpin et le culte ne subit plus d'interruption.

Le 9 Avril 1814, on reçut à St Souplet la nouvelle de la chute de l'Empire et de l'avènement de Louis XVIII. Cet événement fut salué par des cris enthousiastes : Vive Louis XVIII ! Vive la famille des Bourbons.

On arbora le drapeau blanc, tous les habitants se parèrent de la cocarde blanche, on illumina les maisons, les autorités, les fonctionnaires, la musique bourgeoise se réunirent; on voulut aller au devant du Roi.

La commune longtemps prospère sous le gouvernement de Juillet et sous l'Empire, était réservée à de nouvelles souffrances en la guerre de 1870. Les Prussiens y vinrent et y séjournèrent huit jours au mois de janvier 1871, ils réquisitionnèrent toutes sortes d'approvisionnement qu'on se vit obligé de leur procurer sans répliquer.

Le lundi 23 Janvier 1871, la municipalité du Cateau reçut une missive ainsi conçue : "Par ordre du général en chef, commandant la 1^e armée allemande, le Général Van Gœben, le canton du Cateau Cambrésis est chargé d'une contribution de guerre en hauteur de 25 Francs par tête d'habitant, la somme fut ainsi fixée à 850.000 Francs payables en argent ou valeurs.

Signé Comte de Lippe Général de division"

Devant les représentations des intéressés on réduisit à 400.000 F qui furent répartis entre les communes du canton.

Depuis lors, on chercha à combler les vides par un travail acharné. On trouverait peu de village pour offrir tant de cultivateurs aussi intelligents et surtout aussi actifs. Aussi, tous réussissent et s'étendent. La classe ouvrière vit avec bonheur une fabrique importante se fonder à St Souplet et lui procurer pendant de longues années un travail largement rémunérateur. À l'heure actuelle l'industrie des soies et laines est en souffrance et la crise qu'elle traverse s'est particulièrement faite sentir ici depuis quelques années.

Dans ce siècle, St Souplet n'a pas manqué de gloire, ses propres enfants surent lui faire un nom dans les ordres religieux, militaires et civils. Au début du siècle, un enfant du pays M. Maximilien Rousseau, qui avait vu les mauvais jours de la Révolution (elle le surprit au milieu de ses études ecclésiastiques), servit les intérêts de Dieu et des âmes dans le poste important de St Pierre de Douai. Il mourut avec la considération d'un homme de talent et de zèle et voulut que la paroisse, qui lui avait donné un berceau se ressentit de sa charité. C'est lui qui fonda l'enseignement religieux créé sous la direction des sœurs de Ste Thérèse d'Avesnes en 1839.

En même temps, un autre enfant du pays s'en allait plus loin porter la réputation de St Souplet. Il servit la cause de l'Eglise dans un poste remarquable aussi, M. Marcel Toureille, dont nous voulons parler, fut doyen de Rouen, où il mourut.

D'autres prêtres de St Souplet MM. Millot et Locqueneux exerçaient le saint ministère à la même époque dans les pays de Bavay et du Quesnoy.

Aujourd'hui, M. l'abbé Douvain, originaire de St Souplet, déploie son talent remarquable sur un plus grand théâtre encore. Après avoir dirigé en qualité de 1^{er} aumônier, le collège Chaptal de Paris, il est arrivé à la cure de Passy, où il jouit non seulement de la confiance

de ses chefs hiérarchiques, mais est aussi honoré de l'amitié des prélats éminents, qui l'ont créé vicaire général et chanoine de leur cathédrale. Vicaire général de Bordeaux, chanoine de Bayeux, de Dijon, et de Vannes, M. Douvain gouverne avec succès, aidé de 7 vicaires, une des paroisses les plus considérables (35.000 hab.) et les plus en vue de la capitale. D'un autre côté, au-delà des frontières (le prêtre catholique ne connaît pas de frontières pour son dévouement) le R.S Molet Edouard, de St Souplet prêtre charitain de Rosmini, Docteur formé en la Ste Théologie de Turin dirige l'orphelinat de Waereghem, (Flandre occidentale) Belgique avec le titre de vice-provincial pour la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne (décédé à Rome en 1825).

De pieuses et saintes filles ont paru aussi dans ce siècle à St Souplet, qui ont su relever l'honneur et le dévouement de leur sexe. Trois d'entr'elles sont entrées chez les sœurs de la Charité, 4 chez les sœurs de Ste Thérèse d'Avesnes, 2 chez les sœurs Augustines de Cambrai, 1 chez les sœurs de St Erme (Aisne) et l'autre dirige en Belgique l'important pensionnat des Dames de St André à Tournay.

Pour soutenir une si belle réputation, trois autres jeunes filles postulant à la charité, pendant que deux religieux sont au noviciat de St Lazare, rue de Sèvres et trois séminaristes en soutane enseignant à St Jean, à Bavai ou étudiant au grand séminaire de Cambrai.

En donnant à Dieu et à l'Eglise des prêtres, de religieux et des religieuses, St Souplet sut encore donner au pays des soldats. Les deux Locqueneux, qui se sont fait un grand nom au commencement de ce siècle étaient de St Souplet, ils ont conquis tous deux leur grade de général à la pointe de l'épée et leur vaillance militaire leur mérita les titres de noblesse que leur délivrèrent les pouvoirs civils.

Le 1er Jean-Charles de Locqueneux, connu sous le nom de Baron Locqueneux, prit une grande part aux guerres de l'Empire. Décoré, anobli, il se retira à St Souplet, dont il devint le maire en 1830. Il était propriétaire d'un château situé, rue du Cateau, à l'extrémité du village. Devant son château, s'étendait un grand bosquet coupé par une allée faisant face à la porte du château. C'est en cette propriété, qu'il vécut jusqu'à ses dernières années qu'il alla passer auprès de sa fille à Hirson (Aisne).

Le Baron s'était chargé de l'éducation d'un neveu André Joseph Locqueneux, qui devrait le dépasser encore sur le chemin de la gloire.

Né en 1786, à St Souplet, André Joseph Locqueneux, entra tout jeune au service. Il fit tous ses grades en peu de temps, eut l'honneur d'être cité plusieurs fois aux rapports des généraux en chef et dans les bulletins de l'armée. Il s'illustra surtout dans les campagnes d'Allemagne et de Russie.

À la bataille d'Eylau, le 8 février 1807, il sauva l'Aigle de son régiment, le 17e de ligne. Ce régiment placé à l'aile droite de l'armée venait de s'emparer des batteries Russes qui le foudroyaient depuis le commencement de l'action, lorsque les Russes lancèrent à la fois sur lui, leur cavalerie et leur infanterie réunies. Un moment culbuté, le 17e allait être écrasé en entier, l'aigle même était sur le point de tomber au pouvoir des Russes. Ce que

voyant le jeune Locqueneux, simple sous-officier, s'en empare, le mit sous ses pieds dans la neige et le défend avec intrépidité. Le chef de bataillon, Malet, qui l'a vu, arrive à son secours et ces deux hommes après une lutte acharnée à la baïonnette finissent à remporter l'aigle au milieu de leur régiment décimé. Le lendemain, l'Empereur nommait officier le jeune Locqueneux.

Le 22 Avril 1809, une nouvelle campagne s'ouvrait. Les Autrichiens avaient attaqué l'armée en Bavière et s'étaient emparés de la ville de Landshut. Napoléon arrive en hâte, fait observer l'ennemi par la division Morand du 3e corps. Landshut était occupé par le corps d'armée autrichien du prince Jean et un pont d'une grande largeur établi sur la rivière qui baigne les murs de la ville. Ce pont était couvert de paille et de goudron embrasé, qui en rendait l'accès presque impossible. Une batterie de 4 pièces de canon, en défendait l'approche, elle tirait à la mitraille sur les troupes qui cherchaient à s'en rendre maître. Un bataillon du 13e régiment d'infanterie légère y fut écrasé. L'Empereur présent ordonna au 3e bataillon du 17e de ligne de s'avancer et d'enlever le pont à la baïonnette sans tirer un coup de fusil. Le bataillon marchait en colonnes par section, la droite en tête. Les grenadiers de la 1e section furent culbutés et perdirent beaucoup de monde. Le capitaine fut blessé, le lieutenant qui commandait la 2e section eut les 2 cuisses traversées par un biscayen. Le sous-lieutenant Locqueneux, s'étant alors placé à la tête de la compagnie, en prit le commandement. Il saisit le tambour Melon par le collier de sa caisse, lui ordonna de battre la charge et de marcher de l'avant avec lui. Le sergent major Bavant se joignit à eux. Ce fut d'abord avec ces 2 hommes que Locqueneux s'empara du pont, des 4 pièces de canons et des canonnières qui les manœuvraient. Puis marchant au pas de course, vers un bataillon d'infanterie qui fuyait, dans l'espoir de lui enlever son drapeau, et se voit soudain à l'extrémité de la ville en face d'un gros de grenadiers autrichiens, qui débouchent d'une rue parallèle à celle qu'il suit. Le péril était imminent. Prenant une résolution extrême, il s'élança sur cette masse d'Autrichiens qui croyant avoir affaire à une forte colonne, se rend à discrétion. Quelques jours plus tard, l'Empereur passant en revue les troupes, félicite Locqueneux dans sa belle conduite et le fait lieutenant. Il avait 22 ans.

À la campagne de Russie, il était capitaine de grenadiers, à la fin de cette campagne il était désigné pour commander un bataillon, formé des débris de son régiment. Il continua à se battre sur les bords de l'Elbe. Napoléon, ayant de nouveau reconnu sa valeur, le nomma chef de bataillon et officier de la Légion d'Honneur. Il n'avait que 24 ans.

En Septembre 1813, l'Empereur s'étant dirigé, avec la plus forte partie de son armée sur Leipzig, et ne voulant pas abandonner la ville de Dresde, y laissa les 1er et 14e corps d'armée, commandés par le Maréchal Gouvion St Cyr et le général Comte Lobau. Bientôt, cette ville se vit bloquée par les Russes et les Autrichiens. Les troupes françaises firent quelques sorties et le 17 Septembre, les 2 corps d'armée attaquèrent l'ennemi spontanément. Le chef de bataillon Locqueneux fut désigné pour commander l'avant-garde forte de 500 hommes. Il marcha résolument à la tête de ses troupes sur un village où les Russes étaient retranchés, leurs positions étaient défendues par 6 pièces de canon. Il les

bouscula, leur enleva leurs pièces de canon, les poursuivit l'espace de 2 lieues et leur fit plus de prisonniers, qu'il n'avait de soldats sous ses ordres.

À la fin de l'année, il fut fait prisonnier, malgré sa bravoure.

La restauration ayant succédé à l'Empire, Locqueneux continua de servir jusqu'en 1828, époque où il passa dans l'infanterie de la garde royale. Son diplôme d'officier de la Légion d'Honneur lui fut donné par le Roi.

Nommé Colonel en 1832, il commanda le 1er de ligne et va faire avec lui 4 campagnes en Afrique.

Il fut, à son retour placé à la tête du 54e, qu'il ne quitta qu'au jour de sa nomination au grade de Maréchal de camp.

En 1830, la croix de commandeur de la légion d'honneur prit la place de celle d'officier.

Il fut, en appelé, vers 1836, au commandement du département de la Haute-Marne.

Mis à la retraite, après la Révolution de février il se retira avec sa famille au Quesnoy où il mourut.

Nous donnons ci-dessous, la copie du titre d'officier de la légion d'honneur du général André Joseph Locqueneux, ainsi que ses titres de noblesse et ses armoiries:

Le brevet d'officier de la Légion d'Honneur du chef de bataillon Locqueneux :

Honneur et Patrie

Brevet d'Officier série 4 No 27.245

Ordre royal de la Légion d'Honneur.

Louis, par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre, chef souverain et grand maître de l'Ordre royal de la légion d'honneur à tous ceux qui ces présentes verront. Salut. Voulant donner une preuve de notre satisfaction royale au Sieur Locqueneux André Joseph, né le 30 Octobre 1786 à St Souplet, Département du Nord, chef de bataillon d'infanterie de ligne, pour les services qu'il nous a rendus et à l'Etat.

L'avons nommé et nommons Officier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, pour prendre rang parmi les officiers, à compter du 17 Mars 1815 et jouir du titre d'officier et de tous les honneurs et prérogatives qui sont attachés à ce grade.

Donné au Château des Tuileries, le 31 Novembre de l'an de grâce etc...

Signé : Louis

2e Titre de Baron du Maréchal de camp Locqueneux.

Louis-Philippe 1er roi des Français

À tous présents et à venir Salut.

Voulant donner une marque de bienveillance au Sieur André-Joseph, Locqueneux, né à St Souplet, arrondissement de Cambrai, Département du Nord le 31 Octobre 1786, Maréchal de camp, commandant le département de la Haute-Marne, Commandeur de l'ordre de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'ordre de St Louis, et récompenser ses services militaires, nous l'avons par notre ordonnance du 28 Octobre 1846, décoré du titre héréditaire de Baron, à la charge pour lui, de se pourvoir de lettres patentes émanées de nous.

À ces causes et l'impétrant s'étant retiré par devant notre garde des sceaux, au département de la justice et des cultes à l'effet d'obtenir les lettres patentes, qui lui sont nécessaires, nous avons conféré et par ces présentes signées de notre main, nous conférons au dit Sieur André Joseph Locqueneux, le titre de Baron, pour jouir par lui des rangs et honneurs attachés à ce titre, lequel sera transmissible après son décès à ses enfants, postérité et descendants, nés ou à naître en ligne directe et en légitime mariage et ce de mâle à mâle, par ordre de progéniture, sans autre condition pour chaque successeur futur que celle de faire reconnaître en chancellerie dans le délai de 3 mois qui suivra le décès du dernier titulaire son droit au dit titre, au moyen d'une mention apposée sur les présentes lettres patentes, lesquelles seront présentée chaque fois à cet effet. Voulons que l'impétrant puisse se qualifier en tous lieux du titre de Baron et le prendre en tous actes et contrats dans lesquels il interviendra tant en jugement que hors jugement.

Permettons à lui et à sa postérité légitime mâle et femelle de porter pour armoiries, celles figurées et coloriées aux présentes, lesquelles sont :

Coupé d'azur et d'or, le 1er au pont en ruines d'argent, jeté sur une rivière de Sinople et surmonté de deux épées d'argent montées d'or, posées en sautoir; le 2e au chevron de gueules, accompagné en chef à dextre d'une tour, à senestre d'un aigle déployé et en pointe d'un lion, le tout de sable, l'écu timbré d'une couronne de Baron.

Mandons à notre Cour Royale, Séant à Dijon, dans le ressort de laquelle le baron, Locqueneux est domicilié de publier et registrer les présentes lettres patentes, après avoir reçu de l'impétrant le serment prescrit par la charte constitutionnelle de 1830, de laquelle prestation de serment, il sera justifié au commissaire par nous au sceau aussitôt qu'elle aura eu lieu et afin que ce que dessus soit chose ferme et stable ce toujours, nous aurons apposé sur les dites présentes notre seing royal et notre garde des sceaux y a fait apposer, par nos ordres, notre grand sceau.

Donné aux Tuileries le 21e jour de Janvier 1847

Signé : Louis Philippe

Sur un autre théâtre et combattant pour la plus Sainte de causes, apparaît encore un enfant de St Souplet. C'est en 1866, Pie IX sur le point de voir envahir, contre tout droit, les Etats de l'Eglise, jette au milieu du monde catholique son cri de détresse. Les volontaires se lèvent. De leur nombre est Pierre Segaux de St Souplet, le petit fils de celui qui avait fait déjà si bonne figure à la Révolution, pour défendre son pasteur et son village. M. Pierre Segaux fut à Mentana, à Castelfidardo et il revint ensuite participer à la campagne de France. Décoré de l'ordre de Pie IX, il reçut sa décoration des mains du Cardinal de Paris, dans les salons du presbytère de Passy en 1897.

Il continue de faire l'édification de sa paroisse de St Jean le Blanc (Orléans) dont il est masquiller. Il a donné à l'Eglise un fils, docteur en théologie de l'Université de Paris, et vicaire actuel de Passy. Nous nous reprocherions de ne pas mentionner, en terminant, une famille considérable de St Souplet, la famille Legrand. Divisée en 2 branches, l'une de France, l'autre de Belgique, elle a réussi par son industrie et son labeur persévérant à

atteindre une immense fortune. Mais au milieu de sa plus grande prospérité, elle s'est souvenue toujours du lieu qui l'avait vu naître. C'est elle qui a donné à l'église de St Souplet son maître autel, son autel de St Sulpice et celui des trépassés (celui de la Ste Vierge est de Mme Bochard-Fontaine de St Souplet résidant au Cateau). C'est elle, encore, qui dota l'église de sa belle sonnerie de 3 cloches qu'elle possède aujourd'hui.

Parmi ses membres français, il y a à signaler M. Auguste Legrand, qui a doté la ville de Cambrai d'une des plus belles salles de son musée et a laissé en mourant 10.000 Francs aux pauvres de St Souplet. Un autre, M. César Legrand a été décoré de la légion d'Honneur en 1866 (son neveu M. de Rouvre est inspecteur des douanes). Ceux de Bruxelles et de Gand sont à la tête des bonnes œuvres et des comités des écoles catholiques dans leurs paroisses, et c'est de cette famille, celle de Gand qu'est sortie la supérieure du couvent de St André de Tournai.

Plaise à Dieu, que le souvenir de ces gloires si brillantes et pures entretienne au cœur des enfants de St Souplet la passion des grandes choses et que, fidèle à son passé, la paroisse continue ses traditions de noble dévouement et de leçon éclairée pour le bonheur de l'Eglise et de la France.

St Souplet, le 10 Novembre 1900

Signé : Duwez.